

COMPRENDRE LES MIGRATIONS

Vidéo et débat

QUI MIGRE ET POURQUOI (HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN) ?

DES MOTS JUSTES ET DES CHIFFRES EXACTS CONTRE LES PREJUGES

QUE FAIRE EN 2016 ? EXCLURE L'AUTRE OU LUTTER ENSEMBLE ?



Sommaire

1. Comprendre les mouvements migratoires, dans le monde et en Europe
2. Zoom sur l'immigration en France
3. Intox / désintox
- 4. Pour une politique alternative**

Bibliothèque de données illustratives des diapos précédentes

Annexe

Quelques précisions indispensables au préalable

But : Ce document cherche à analyser le phénomène migratoire dans toute sa complexité en en restituant la cohérence chiffrée la plus rigoureuse possible compte tenu de la diversité des définitions et sources. Ce faisant, son objet est de contribuer à mieux cerner le contenu de « l'alter politique » à mettre en œuvre.

Définitions

- **Immigré** : Une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France
- **Etranger** : Personne résidant en France, de nationalité étrangère, qu'elle soit née en France ou à l'étranger
(des amalgames sont souvent faits entre français d'origine étrangère et étrangers : ainsi de nombreux étrangers sont arrivés en France entre les années 30 et 70, mais aujourd'hui français comme leurs enfants et petits enfants, ils sont pourtant souvent perçus à tort comme étrangers)
- **Emigré** : Français né en France et résidant à l'étranger (souvent appelés « expatriés »)
- **Demandeur d'asile** : Personne qui demande à bénéficier du statut de réfugié
- **Réfugié** :
Toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays [Convention de Genève 1951]

Sources

Les données qui suivent sont issues selon le cas de l'un ou l'autre des organismes suivants : HCR, ONU, OIT, INSEE, INED, Frontex, UE, OIM, Migreurop, OFPRA, Ministère de l'Intérieur, CIMADE, OCDE...

1. Comprendre les mouvements migratoires

Les « mouvements migratoires »...

...existent de tous temps, partout, massifs ou non, pour diverses raisons

1. De tous temps et partout

- Importantes : 1 personne sur 7 dans le monde est un « migrant » [\(cf 26 diapo « définitions et chiffres des migrations internationales »\)](#)
- En forte croissance : multipliées par 2 depuis les années 90, par 3 depuis les années 75 [\(cf 27 « croissance accélérée depuis 60 ans »\)](#)
- De plus en plus globalisés *(Connecté au net, cliquer sur [mondialisation](#) puis quitter YouTube à la fin et revenir au fichier PDF)*

2. Plus ou moins massif

- Régionalisé et de proximité: la grosse majorité des migrants dans une région du monde viennent de la même région
- Individuel et régulier, ou plus massif dû par une situation soudaine : le phénomène migratoire est de même nature, seules la concentration et l'ampleur dans le temps modifient les modalités de son traitement

3. Pour diverses raisons, dont 3 sont essentielles pour définir une politique alternative à la situation actuelle

- Les personnes migrent toujours avec un objectif impérieux : demande asile (fuite de persécution ou de catastrophe), quête de travail, regroupement familial, formation..., et il est illusoire d'y répondre par un simple blocage frontalier
- Circulation ou installation ? La plupart d'entre elles « rêvent » d'un retour au pays, ou d'aller/retours possibles
- Les causes des migrations sont différentes, de 4 natures principalement, à distinguer [\(voir diapo suivante « des causes variées »\)](#)

Des causes migratoires variées, à traiter différemment

Répression

- Nombreux conflits et guerres
- Persécutions liées au groupe ethnique, appartenance religieuse, (ré)pression sociale (femme, homosexualité) engendrant des flux « pour échapper à sa condition » => *motifs justiciables du droit d'asile*

[*\(cf 28 « Une très forte augmentation des flux migratoires liés aux conflits et guerres »\)*](#)

Environnement

- Changements climatiques (désertification des sols, montées des eaux, etc.)
- Catastrophes écologiques (inondations, tremblements de terres, volcanismes, etc.)

[*\(cf 29 « Causes et impacts du changement climatique »\)*](#)

Economie

- Augmentation des inégalités et de la pauvreté (les pays riches, essentiellement au nord, captent la grosse majorité des richesses mondiales, au détriment des pays moins développés, majoritairement au sud)
- Recherche de travail pour nourrir sa famille ou simplement survivre (par ex paysans sans autosuffisance alimentaire)
- Migrants de plus en plus formés qui ne peuvent pas exercer leurs métiers dans leurs pays
- *3 causes justiciables de traitements économiques différents (politiques d'accueil, relations pays source-pays destination)*

Pratiques socio-culturelles

- Mouvements migratoires nomades, notamment en Afrique de l'ouest et en Asie
- Persistance d'espaces de libre circulation traditionnels, attractifs, bilatéraux ou collectifs, organisés ou spontanés
- Mouvements des campagnes vers les villes : dans un monde où 50% des populations y vivent déjà, le flux s'accroît
- Des moyens d'information et des transport plus faciles : la possibilité d'un « ailleurs »

Caractérisation : origine, moyen, d'où vers où, conséquences

Une origine économique. Ex : l'appauvrissement résultant des politiques ultra libérales

- Les exigences bilatérales « d'ajustement structurel » (*) du FMI ou des ALE (Accords Libre Echange) déstructurent l'économie et l'auto suffisance des Pays en Voie de Développement (PVD)

(*) réformes, privatisations et ouverture du pays au commerce international (celui des multinationales surtout) contre aide financière

Une origine socio-politique. Ex : la fuite devant les répressions, des guerres, une catastrophe

- Le HCR a compté au cours des 5 dernières années 14 conflits générateurs de flux massifs de migrations : 8 en Afrique, 3 au Moyen-Orient et 3 en Asie

(vu plus haut dans « Une très forte augmentation des flux migratoires liées aux conflits et guerres »)

Les voies des migrations

- Des « routes migratoires » variables selon les pays-source, adaptées par des mafias de passeurs très organisés...
- Aujourd'hui Méditerranée et voies terrestres des Balkans dominant pour les sources Moyen Orient et Afrique

(cf 30 « Par où passent les migrants ? Deux routes principales... »)

Les drames humanitaires engendrés par la politique migratoire de l'UE

(cf 31 « Les drames humanitaires engendrés par la politique migratoire de l'UE »); puis éventuellement (« ouvrir 35 « Calais »)

Les réponses politiques de fermeture des frontières (par l'UE et par pays)

- Un cadre européen de circulation remis en cause (Cliquer ici « [Espace Schengen](#) » puis quitter YouTube et revenir sur le fichier PDF)
- Une « forteresse Europe » qui s'érige collectivement par accords bilatéraux et en ordre dispersé par pays

(cf 32 « Europe : des accord pour... ») et aussi (cf 33 « Accord et traités relatifs aux migrations dans/ vers UE »)

Une demande d'asile croissante, une forte disparité d'accueil par pays => réfugiés / rejetés

(cf 34 « demandeurs d'asile en Europe »)

2. Zoom sur l'immigration en France

Mouvements migratoires : qui, pourquoi

Un exemple : la politique migratoire aux XIX-XXème siècle en France...

- fin XIXème - début XXème: La France devient un pays d'immigration mais aussi d'émigration (colonisation)
- 1914 - 1918: Immigration de guerre
- 1917 – 1945 Immigrations politique et de travail, issues de pays européens, organisée par le patronat
- 1945 -1974: L'Etat cherche à maîtriser l'immigration venant des pays européens et des colonies. Immigration politique.
- 1974- 1980 Fermeture des frontières.
Aide au retour et regroupement familial règlementé.
Luttes des jeunes 2eme génération.
- 1981 – 2002 Régularisation et carte de 10 ans.
Immigration choisie et arsenal législatif de + en + répressif .
Immigration politique.
- 2002 – aujourd'hui Politique européenne relative à l'asile et lutte contre l'immigration clandestine. Obsession sécuritaire.

[*\(détail et explications : cf « 36 l'Histoire »\)*](#)

Mouvements migratoires : combien

France métropolitaine (source INSEE 2012)

- ❑ **Population totale France : 65,8 Mio**
- ❑ **Immigrés (fçs ou pas) : 5,7 Mio**, soit **9%** de la population, ~stable (6.6% en 1931, 7.4 % en 1975)
 - Immigration de + en + européenne (**37%** viennent de l'UE du fait de la crise économique, principalement du Portugal, d'Espagne, d'Italie)
 - Les femmes représentent plus de la moitié de la population immigrée
 - Les nouveaux arrivants sont de + en + diplômés (63% niveau bac en 2012)
 - Détenteurs de « titres de séjour » : environ **2,7 Mio** (les 3 autres Mio d'immigrés étant français ou issus de l'UE, données 2015)
Motifs : 45% familial, 30% étudiant, 10% humanitaire, 9% économique, 6% autre
 - **Solde migratoire** annuel : 61 000 « entrées-sorties », constant depuis 2013 (~45 000 entre 2009 et 2011, pour un **solde naturel** annuel d'environ 230 000).
Comparatif avec l'Allemagne en 2014 : solde migratoire annuel de 550 600; et solde naturel de -153 400)
- ❑ **« Sans papiers »** : entre 200 et 400 000 (chiffre nd => estimation), environ **0,6% de la population**
- ❑ **Etrangers : 4 Mio**, soit **6%** de la population totale, ~stable (6,6% en 1931 – 7,5% en 1999)
Naturalisation : un peu plus de 100 000/an

Chatillon (pour mémoire)

- Population totale : 34 965
- Etrangers : 8% (2 899 dont 55% de femmes)

Zoom sur l'immigration en France (demandes d'asile)

Les demandeurs d'asile en France

Combien arrivent ?

Qui sont-ils ?

D'où viennent-ils ?

Pour l'année 2015

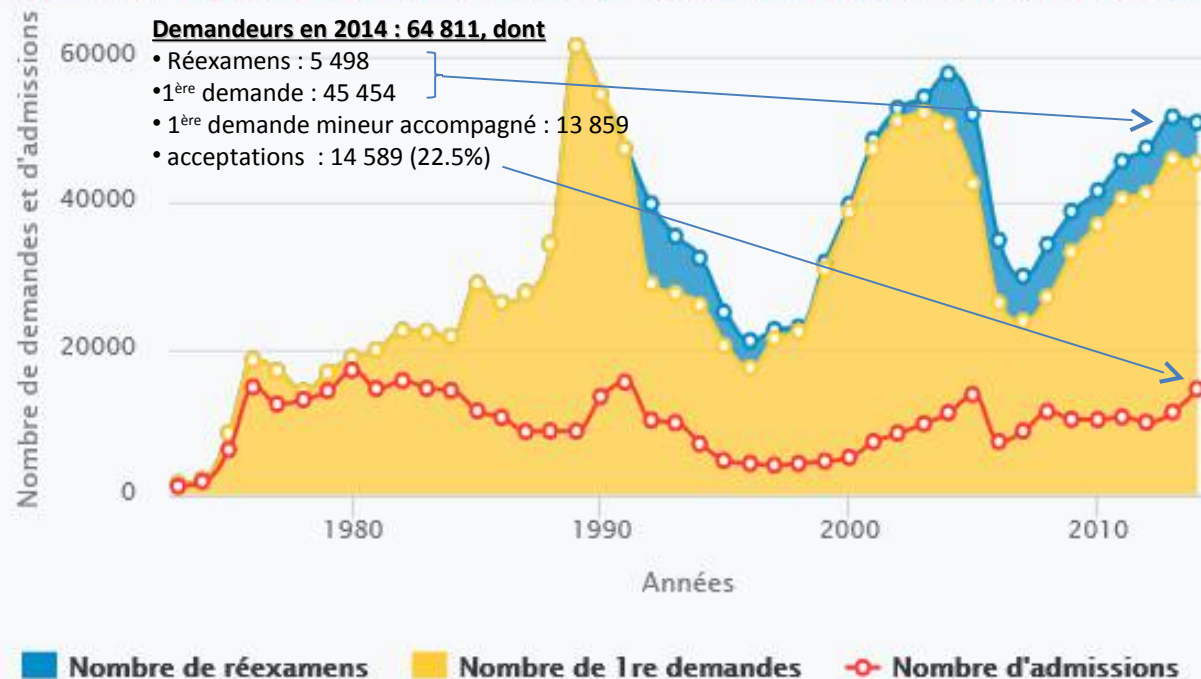
- ❖ **79 126 demandeurs**, dont
 - 64 640 demandes déposées
 - et 14 486 mineurs accompagnants

- ❖ **25% ont reçu une carte de réfugié**

Source : Ministère de l'Intérieur

► Demandes et attribution du droit d'asile depuis 1973

Les données par pays sont disponibles depuis 2002. Cliquez sur une année pour plus d'informations.



Les 10 premiers pays pour les demandes d'asile

PAYS	2014
Rép. Dém. Congo	3 782
Chine	2 497
Bangladesh	2 425
Russie	2 138
Syrie	2 072
Pakistan	2 047
Albanie	1 944
Soudan	1 793
Haïti	1 730
Guinée	1 612

Source : OFPRA

La politique migratoire régressive de la dernière décennie

Lois relative à la présence des étrangers :

Le CESEDA (Code d'Entrée et de Séjour des Etrangers) : 1ère version en 2006 (Sarkozy), revue en 2007 (Hortefeux) et en 2011 (Besson); puis en 2012 (circulaire Valls) et le 7 mars 2016 (Cazeneuve).

Même logique de fermeture et de durcissement des mesures

} [*\(détail : cf 37 « CESEDA et Asile »\)*](#)

Loi sur l'asile (15 Juillet 2015) :

Crise de l'asile rendait la réforme nécessaire en matière de délais de traitement des dossiers et de saturation de l'hébergement notamment en Ile de France avec 50% des demandes.

Politique de visas :

Politique européenne mise en place en 1995 avec l'espace Schengen; et avec le SYS (Système d'Information Schengen) pour lutter contre la criminalité et renforcer la protection des frontières extérieures.

Conditions restrictives pour avoir un visa : environ 10% des visas sont refusés, sans justifications.

Avec la nouvelle loi : obligation de motiver un refus.

Régularisation des « sans papiers » :

Aucune mesure n'est prévue dans la nouvelle loi.

La Commission Européenne évalue à 500 000 les clandestins entrant dans l'UE chaque année

Centres de rétention : Légalisés en 1981 – 24 lieux de privation de liberté contrôlés par la police et ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire – Environ 400 dans toute l'UE.

Régularisations et expulsions du territoire : 28 529 régularisations et 29 596 expulsions (année 2015)

3. Intox / désintox

10 mythes à démonter parce que contraires à la réalité

(cf 38 « réponses »)

Mythe n°1 : Le développement amène à moins de migrations internationales car ce sont les plus pauvres qui migrent

Mythe n°2 - On peut réduire la migration irrégulière vers l'Europe grâce à l'aide et à la coopération au développement

MYTHE n°3 - La majorité des migrations se font des pays en développement vers les pays développés, des pays pauvres vers Les pays riches

MYTHE n°4 – La migration nuit au développement du pays d'origine

MYTHE n°5 - Les migrations bénéficient aux individus qui migrent et non aux communautés et pays d'origine

MYTHE n°6 - Les pays d'accueil ne bénéficient pas de la migration

MYTHE n°7 - Dans une économie mondiale compétitive, l'Europe ne devrait accepter que les migrant[e]s hautement qualifié[e]s

MYTHE n° 8 - L'arrivée de migrant[e]s affaiblit l'identité ainsi que les valeurs européennes et aboutira à un clash des cultures

MYTHE n°9 - L'Union européenne est confrontée à une invasion d'immigrant[e]s en raison de sa politique généreuse d'admission et d'accueil

MYTHE n°10 - L'Europe ne peut plus accepter de migrant[e]s

17 idées reçues, affirmations fausses ou véhiculées de façon mal intentionnée

(cf 39 & 40 « réponses »)

1. « Il a une hausse massive de l'immigration en France »
2. « Il y a une "explosion" des arrivées de migrants en Europe depuis deux ans »
3. « La France accueille plus d'immigrés qu'ailleurs en UE »
4. « La citoyenneté française est "bradée" »
5. « Les immigrés viennent massivement "toucher des allocations" »
6. « On accorde le RSA à tous les étrangers dès leur arrivée »
7. « L'immigration ruine les finances publiques »
8. « Si on les accueille, ils vont venir plus nombreux »
9. « Ils viennent seuls puis font venir toute leur famille »
- 10.« Les migrants sont un danger pour notre économie »
- 11.« Les migrants viennent profiter de notre système social »
- 12.« Ils sont trop différents, ils ne s'intégreront jamais »
- 13.« Parmi les réfugiés, il y a certainement des terroristes »
- 14.« C'est en restant chez eux qu'ils développeront leur pays »
- 15.« l'Europe est une passoire qui doit renforcer ses frontières pour éviter l'immigration et les morts »
- 16.« Migrants et réfugiés entreprennent des voyages dangereux par choix et/ou par inconscience »
- 17.« Le renforcement des opérations de secours va inciter plus de personnes à faire la traversée »**

INTOX / DESINTOX (3)

4 autres idées reçues à contrer, purement subjectives ou véhiculées de façon mal intentionnée

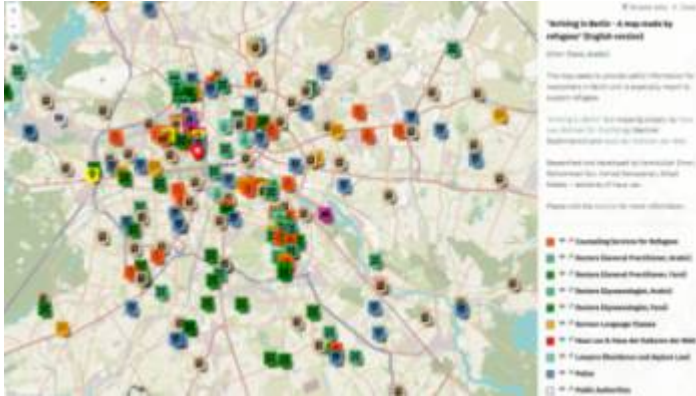


Les flux migratoires posent un défi à toute l'Europeils illustrent l'urgence d'une « autre Europe », d'une « autre politique »

- Les migrations érodent 2 piliers du système international
 - Elles interrogent la citoyenneté parce qu'elles contribuent à la dissocier de la nationalité (cf revendication du droit de vote des étrangers aux élections locales)
 - Elles interrogent la souveraineté nationale par la remise en cause de la notion de frontière (cf l'existence d'espaces partiels de « libre circulation » à côté de politiques de « fermeture des frontières »)
- Un non respect des « droits de l'homme » qui sont régulièrement violés (cf les nombreuses condamnations)
- Une catastrophe humanitaire aux frontières (cf revoir 31 « Les drames humanitaires engendrés par la politique migratoire de l'UE »)
- Une intégration déficiente des migrants dans le tissu national (cf situation des « sans papiers » et « ostracisme » dont sont victimes certaines populations, ethnies, confessions)
- Le recours à la main d'œuvre immigrée comme variable d'ajustement de l'économie nationale (cf la polémique « immigration choisie ou subie »)

=> Les migrations massives déstabilisent une Europe morcelée par pays, repliée sur elle, incapable de concevoir des politiques de coopération pacifique, de protection environnementale et de co-développement économique partagé avec les pays sources

4. Pour une politique alternative



Berlin : Open street maps à l'aide des réfugiés

La carte [Arriving in Berlin](#) a été développée par des résidents du centre d'hébergement de réfugiés "Haus Leo" à l'aide d'Open Street Maps. La carte fournit un guide visuel qui aide les réfugiés à répondre à des questions qu'un nouvel arrivant peut se poser : "Où puis-je trouver des services et conseils gratuits pour les réfugiés ? Où puis-je participer à des cours d'allemand gratuits ? Où puis-je trouver un médecin qui parle farsi ? Où puis-je trouver une bibliothèque pour lire, étudier ou accéder à Internet ?

Action de sensibilisation donnant la parole aux immigrants...

Lieu : une classe d'un collège de banlieue de Paris. Initiative : les professeurs avec le soutien du « principal du collège ».

Action : demander aux élèves immigrants d'écrire la façon dont ils avaient quitté leurs pays, eux et/ou leurs parents ; de décrire leur arrivée en France et leur accueil (ce qui les a marqué) ; et pour finir d'exprimer leurs rêves en venant ici. La même demande a été faite aux adultes d'une autre classe d'apprentissage du français.

Nature de l'intervention : ces textes ont été mis en scène théâtrale avec l'aide de comédiens amateurs, costumés par les adultes concernés, joués en fin d'année devant tous les parents de l'établissement.

Objectif atteint : donner la parole aux « sans voix », aux « invisibles », pour que leurs vécus soient connus, partagés et ainsi reconnus.

Intégration des populations immigrées : des commissions extra-municipales ou conseils locaux...

De telles commissions existent ici et là, parfois depuis longtemps, parfois toutes récentes. Exemples : « conseil consultatif des résidents étrangers » à Grenoble (2015), « commission extra-municipale des populations immigrées » à Roubaix (1977)

Actions culturelles :

- Festival Migrant'scène du 15 au 28/11 organisé par la CIMADE (programme dans www.migrantscene.org)
- Exposition « Frontières » au Musée de l'histoire de l'immigration du 10/11/2015 au 29/5/2016

Mais la solution ne réside pas, de très loin, dans une action essentiellement humanitaire : il faut une autre politique, d'accueil mais surtout d'échanges économiques et de libre circulation

- En l'état, les migrations contribuent au développement du Nord comme du Sud : les faciliter par une politique de visas facilitant les allers/retours répond à un besoin des uns et des autres
- Une nécessité : changer de paradigme et considérer que les migrations peuvent être un atout
- Une exigence en découle : une politique de l'immigration doit être ouverte à la citoyenneté de résidence, qui favorise l'intégration et pense l'identité dans un respect mutuel comme une construction collective de l'avenir et non comme une différenciation ancrée dans le passé
- Autre impératif : ne pas lier les questions migratoires aux politiques sécuritaires qui les prennent pour prétexte discriminatoire alors qu'elles relèvent d'un tout autre champ d'action

Partant de ce constat, avancer des propositions alternatives aux politiques en place.

Exemples en débat :

- Instaurer des **routes régulières de migration**, identifiées, mises à l'abri des mafias de passeurs
- Assurer la « **liberté de circulation des personnes** », droit fondamental à la mobilité inscrit dans la déclaration Universelle des Droits de l'Homme (art 13). Et la coordonner avec l'objectif d'assurer la faculté « **d'installation** » qui va avec
- Pour cela, élaborer une nouvelle **politique économique de co-développement** avec les pays-sources en lieu et place des ALE qui détruisent leur autosuffisance au profit des multinationales
- Simultanément, engager cette politique économique sur la voie d'une véritable **transition écologique** qui est nécessaire à ce co-développement

1/ Première exigence :

renforcer la défense des droits des migrants face à l'arbitraire des politiques néolibérales actuelles....

Un premier réseau d'organisations et associations d'entraide et solidarité

Très nombreuses, à visée essentiellement humanitaire :

- Secours Catholique – Emmaus – CCFD et Terre solidaire - La Croix Rouge - Réseau Welcome - Association SINGA (récente)
- Collectif Vivre ensemble (créé dans les années 70 avec les boat people)
- Collectif « Plate forme de services aux migrants à Calais regroupant une 20aine d'associations
- France Terre d'asile, Forum Réfugiés, ASSFAM, Ordre de Malte

Une second réseau d'organisations menant des actions de soutien : information, défense des droits, actions en contentieux et de plaidoyer auprès des élus

- Gisti
- RESF
- Cimade ([cf 41 « Cimade »](#))
- Ligue des Droits de l'Homme
- MRAP
- Amnesty International
- Réseau MIGREUROP
- CFDA (coordination française pour le droit d'asile)

...exigence qui débouche sur des propositions immédiatement réalisables

Objet : Elaborer ensemble au Nord et au Sud une politique migratoire réfléchie et équilibrée qui respecte le droit international. En situation régulière ou non, les migrants sont des hommes, des femmes et des enfants dont les droits doivent être respectés. En particulier, le contrôle des flux migratoires ne saurait primer sur le respect des droits humains. Et le droit au développement ne saurait être soumis à des conditions.

Exemples :

- **Refonder la législation de l'immigration et du droit d'asile** sur les principes de respect des personnes et de leurs droits
- **Remettre en cause les visas de court séjour et la logique répressive** du contrôle des frontières extérieures de l'UE
- **Développer une législation sur le statut des étrangers appliquant les principes définis par la Convention des Nations Unies sur «les droits des travailleurs migrants et de leur famille» et mettre en oeuvre le processus de ratification de ce texte par la France et les autres pays de l'UE (OIT 1990)**
- **Accorder des droits politiques aux résidents étrangers** (citoyenneté)
- **Cesser de criminaliser les étrangers en situation irrégulière, en France et dans l'UE**
- **Garantir pleinement le droit d'asile** et assurer les conditions pour que les demandes des persécutés soient examinées dans le respect et la dignité

(questions à mettre en débat et propositions à préparer dès maintenant)

1. Ouvrir des routes migratoires régulières entre pays d'accueil et pays source ?

- dans quels cas de figure : distinguer les flux relevant du droit d'asile des autres ?
- routes à ouvrir : par pays ou au niveau de l'UE ?
- avec quelle structure d'accueil (équipements, services) tenant compte des motifs, compétences et buts des migrants ?
- avec quelle politique de visas : facilitation des A/R pour les migrants économiques ?
- et quelle action garantissant la prise en charge et l'intégration sociale des migrants : regroupement familial, formation, AME et soins à ceux n'en disposant pas chez eux, possibilités de cartes de travail temporaire, logement urbain/rural...?

2. Garantir un espace de « libre circulation et d'installation » des populations dans le cadre d'un partenariat de co-développement réellement équitable entre pays-source et pays de destination ?

Un double but le justifierait impliquant d'autres institutions que l'Europe ultra-libérale, fer de lance de la finance mondialisée :

1/ répondre aux besoins des hommes (motifs de migrations) dans le respect très strict des conventions « droit et migrations » élaborées au plan international (ONU, Convention Genève, OIT...) ([cf «42 «Conventions « Droit international et Migrations »»](#))

2/ stabiliser les rapports entre pays-source et de destination via une coopération authentique, équitable et non inégale, visant le respect d'engagements internationaux sur la liberté de circulation et de textes fondateurs des échanges économiques et commerciaux tels que le projet de « Charte de La Havane (1948) » et la « Charte de l'ONU (1945) » ([cf 43 «ONU art 55»](#))

Cela conduirait à élaborer un accord entre pays -a minima une déclaration de principes- servant de référence à la politique et aux pratiques à suivre en matière migratoire, fondé sur un objectif de développement mutuel, à la recherche d'avantages réciproques et non de positions dominantes asymétriques comme en engendrent l'OMC, les ALE et autres CETA-TAFTA.

⇒ Quel contenu pratique , ajustable ou non par pays, selon quelles critères d'équité de la coopération économique bilatérale, en réponse à quels besoins (ceux des migrants comme des pays concernés) ?

Voir « boîte à outils... » sur [dispo suivante](#)

Exemples de propositions

- **Aide au développement des pays-source** par des investissements dans le secteur public ciblant leurs besoins prioritaires et ceux qui sont susceptibles d'assurer l'indépendance de leur développement (éducation & formation, santé, agriculture autosuffisance, information, etc.)

(cf 44 « aide versus co-dév »)

- **Structure d'accueil des migrants dans les pays de destination** (moyens & équipements) pour favoriser l'intégration économique : centres d'accueil, outils d'apprentissage de la langue, aide juridique à l'installation professionnelle, hébergement, cartes de travail d'un an minimum, visas d'aller/retour au pays, reconnaissance des compétences, etc).

Objectif :

- favoriser l'intégration, ce qui nécessite au préalable de stabiliser les conditions de vie du migrant
- créer de l'activité, donc de la richesse à partager entre pays d'accueil et pays de départ

- **Options d'intégration sociale** : participation à la vie locale (vote et éligibilité aux élections), appui à l'organisation d'une vie associative culturelle propre (échec au communautarisme)...

De telles propositions iront à l'opposé des accords existants, édictés par l'UE ou ses pays membres, qui n'ont pour objectifs que de se protéger socialement des migrations et de perpétuer une domination économique sur les pays-source de départ et sur leurs ressources (agriculture, matières premières, pétrole, énergie, terres, mers, etc.).

Elles supposeront une révision des traités européens et bilatéraux. Si elles ne peuvent donc être mises en œuvre que progressivement, elles n'en constituent pas moins une orientation à mettre en avant publiquement avec un objectif ferme et très concret à atteindre.

3/ Quelle suite à donner à ce débat introductif ?

Le débat n'est pas clos, bien au contraire. Posons nous cette simple question : « Si demain nous étions premier ministre, quelle politique migratoire serait la nôtre ? ».

Il ne s'agit pas d'attendre la bonne parole d'un élu providentiel auquel nous aurions délégué le pouvoir. Les mesures ultra libérales, répressives et malthusiennes prises depuis 40 ans par les responsables de nos partis politiques, quels qu'ils soient, et les promesses non tenues quand il y en a eu, montrent que c'est illusoire.

Seul un échange ouvert et libre entre citoyens nous fera progresser sur le sujet sensible des phénomènes migratoires. De la diversité des points de vue, exprimés en toute connaissance de la réalité et de la vraie vie, hors des peurs et préjugés qu'elles engendrent, naitront les dispositions les meilleures à prendre pour mettre en œuvre « l'alter politique » de justice sociale et économique précédemment esquissée.

Autrement dit, c'est par l'exercice d'une démocratie participative à la base qu'on pourra aller plus loin.

A nous aussi d'en débattre ensemble lors d'autres Assemblées Citoyennes, par exemple la prochaine :

- les migrations peuvent être un atout bénéfique pour tous, migrants et accueillants, pays d'origine et de destinations : la preuve en 5 points décisifs...
- une série de 10 propositions concrètes, à évaluer contradictoirement une par une : quelle faisabilité, à court ou plus long terme, subordonnées à quelles conditions externes de mise en œuvre, avec quels effets positifs à attendre, dans quels domaines (citoyenneté, économie, droits humains, vivre ensemble, contribution à la paix sociale et entre les pays, etc.)...
- des scénarios de programme politique peuvent être avancés, à apprécier : lesquels...

Non, le débat n'est pas clos, animons le !

Bibliothèques d'images et diapos illustratives

(commentaires des planches du diaporama par liens hypertexte)

Définitions et chiffres des migrations internationales

[Revenir à 4](#)

(source INED pour 2010 et OCDE pour 2013)

Définitions

- **Migrant** : personne qui se sent obligée de quitter durablement son lieu de vie. Comprend les migrants internationaux et les déplacés internes. Il y en a **1 milliard** dans le monde. Parmi eux :
 - **Migrant interne et Déplacé interne** : personne n'ayant pas traversé de frontière. Il y en a **752 millions**, dont **26** sont des « déplacés internes » pris en charge par le HCR (par ex 261 Mios de paysans -les MINGONG- en Chine) et **12** sont des « apatrides » (par ex les Palestiniens). Parmi eux :
 - **Migrant international** : toute personne qui, née dans un pays, vit dans un autre. Il y en a **232 millions**. Parmi eux :
 - **Demandeur d'asile** (au sens de la Convention de Genève 1951) : personne fuyant son pays en guerre ou par crainte de persécution en raison de sa race, religion, nationalité, appartenance à un groupe social ou politique. Il y en a **15,7 millions**. Parmi eux :
 - **Réfugié** : un **nombre variable** par pays admis au statut de « réfugié » (nombre selon les réglementations par pays, par ex environ **22% en France**) (chiffres OCDE 2013)

Les migrants représentaient...

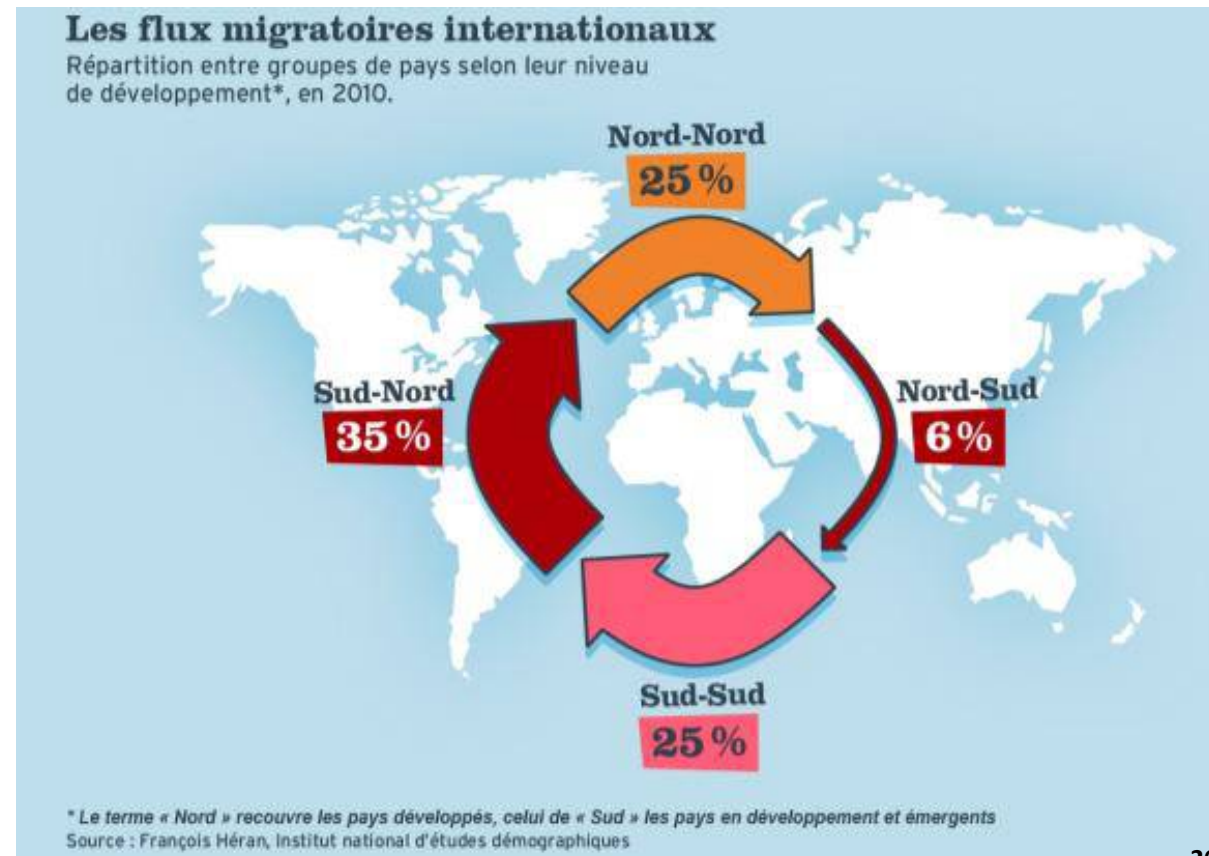
3,2% de la population mondiale, soit 232 millions (en 1965: 77; en 2000: 175; en 2013: 232)

Sur les 232 Millions (hausse prévue en 2015-16) :

-Les femmes représentent 48% de l'effectif total des migrants

-Augmentation du nombre de migrants de moins de 20 ans dans les pays du sud

-Le taux d'émigration des personnes qualifiées a augmenté, notamment dans les pays du sud (« fuite des cerveaux »). Les pays du Nord sélectionnent les migrants les plus diplômés. Les pays du sud accueillent les plus pauvres.



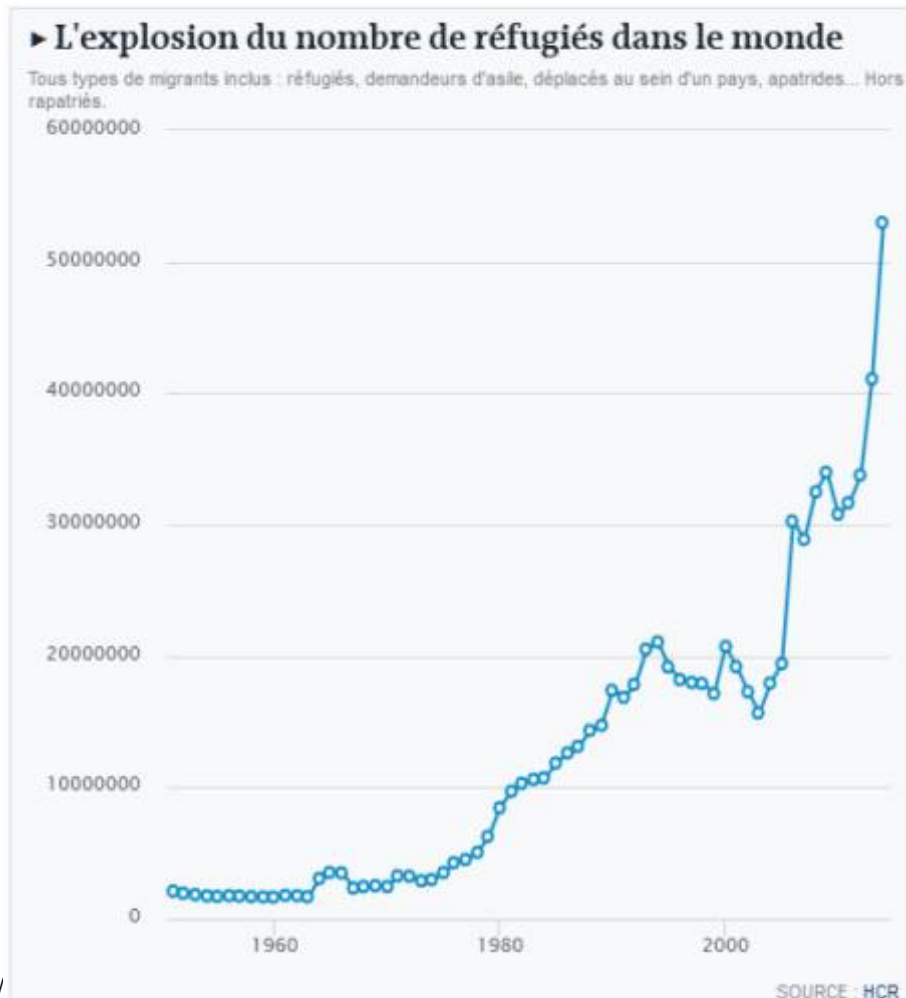
Un flux de migrants en augmentation accélérée depuis 60 ans

Données HCR comptabilisées depuis 1951 dans chaque pays : demandeurs d'asile (avec ceux ayant obtenu le statut de réfugié), déplacés intérieurs et apatrides

Combien sont-ils ? 19,4 millions en 2005 , 52,9 millions en 2015 (hors rapatriés rentrés chez eux après période d'exil). Nombre en augmentation rapide après 1980 mais de façon très différenciée selon les régions du monde

Où sont ces migrants, réfugiés , déplacés et apatrides ?

Selon le HCR, 9 réfugiés sur 10 se retrouvent dans les pays économiquement moins développés, non en Europe



► Les réfugiés dans le monde (2000-2014)

Cette carte représente le nombre de réfugiés par pays d'accueil depuis 2000 jusqu'en 2014. Plus la bulle est grande, plus le pays accueille de réfugiés.

CLIQUEZ N'IMPORTE OÙ POUR ZOOMER. CLIQUEZ À NOUVEAU POUR DÉZOOMER
CLIQUEZ SUR ► POUR LANCER L'ANIMATION

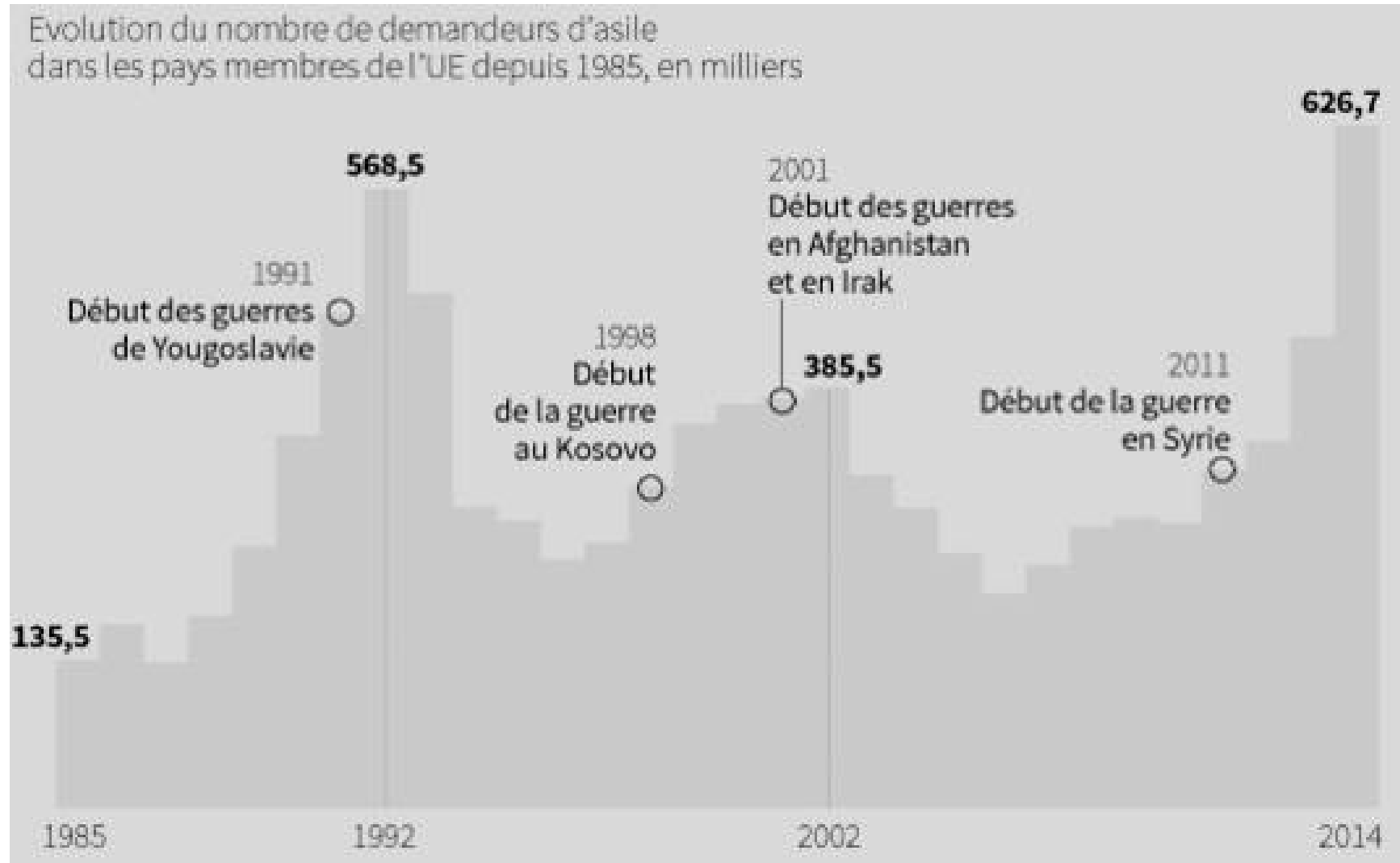


Une très forte augmentation des flux migratoires liées aux conflits et guerres

Selon le HCR, elle résulte notamment de la multiplication des conflits.

L'évolution depuis 1985 du **nombre de demandeurs d'asile dans les pays de l'UE** illustre bien ce constat.

Données HCR comptabilisées depuis 1951 dans chaque pays : demandeurs d'asile (avec ceux ayant obtenu le statut de réfugié), déplacés intérieurs et apatrides



Causes et impacts du changement climatique

La notion de « réfugié climatique » n'est pas reconnue par le droit international, lui-même fondé sur la Convention de Genève de 1951

Natures des changements et impacts prévisibles

- 1) Événements climatiques extrêmes (ouragan, tremblement de terre, catastrophe technologique..)
Ils provoquent des déplacements rapides, temporaires ou permanents.
(ex : un tiers des personnes ne sont pas revenues à la Nouvelle Orléans)
- 2) Sécheresse et sols dégradés (ex : Afrique Sub saharienne)
- 3) La hausse du niveau des mers entraînent des déplacements permanents
(ex : au Vietnam, programme « Vivre avec les inondations »)

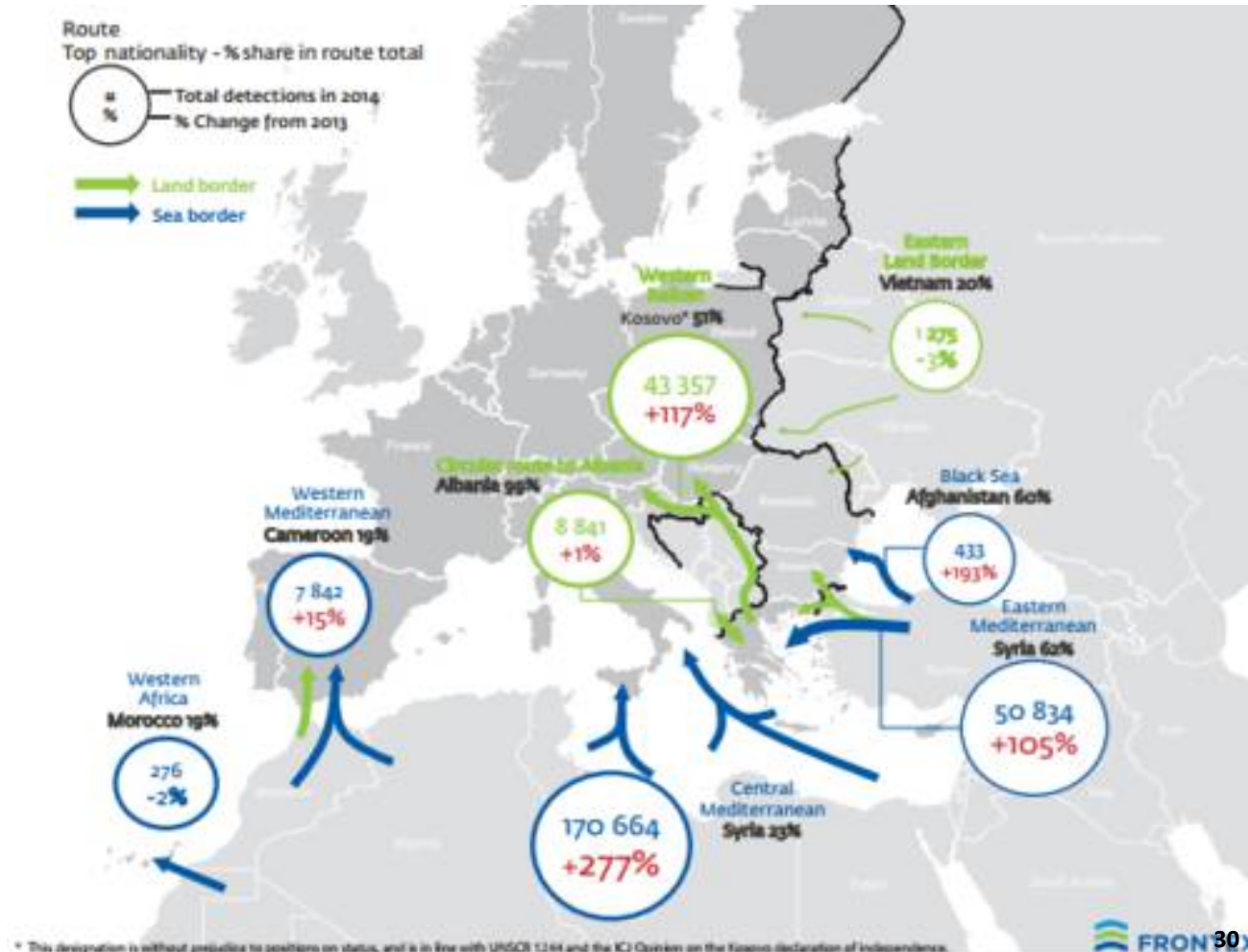
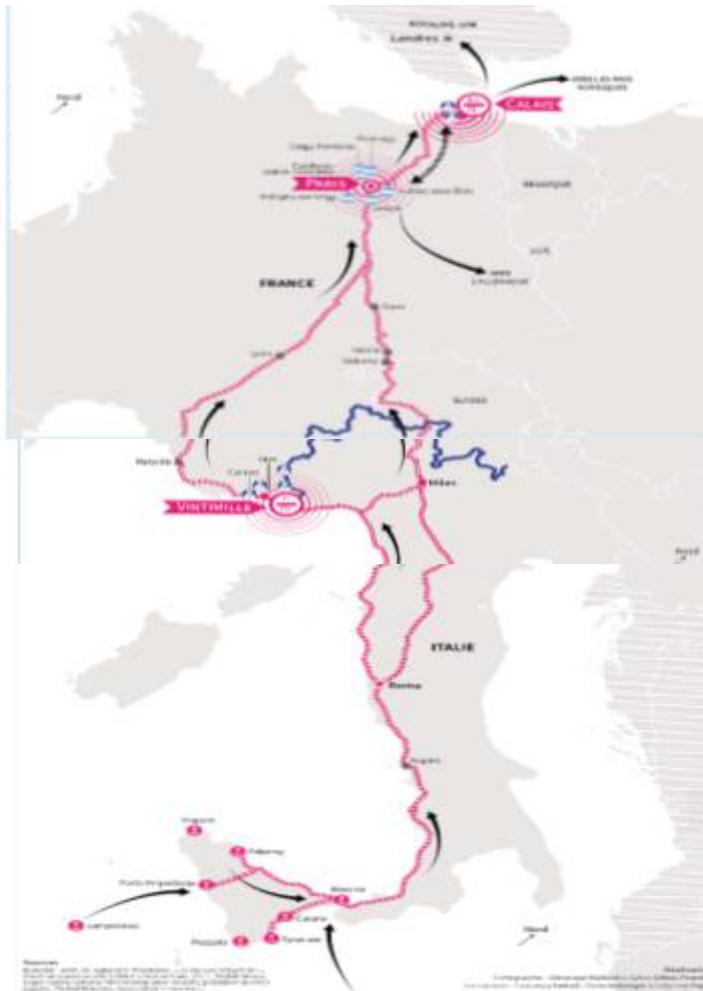
Environ 200 millions de personnes seront concernées en 2050

Par où passent les migrants ? Deux routes principales....

Méditerranée : porte d'entrée privilégiée des migrants en quête d'Europe

L'agence Frontex, qui surveille les frontières de l'Union européenne, estime que 60 % des entrées illégales sur le territoire européen ont eu lieu en 2014 par la Méditerranée centrale, c'est-à-dire en Italie et Malte.

Voies terrestres : utilisée principalement par les Afghans et les ressortissants des Balkans.



Les drames humanitaires engendrés par la politique migratoire de l'UE

[Revenir à 6](#)

Syrie

Mesurer l'ampleur de la situation

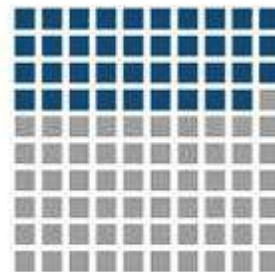
> 4 millions de réfugiés syriens



Si la population syrienne (22.8 Mio) était celle de la France (66 Mio)

- 11.6 millions de personnes auraient été forcés de quitter le pays
- 32,5 millions de personnes auraient été déplacées par le conflit

> 11,6 millions de Syriens forcés de quitter leur domicile



CALAIS

Six ans après son démantèlement, la « jungle » de Calais accueille toujours plus de demandeurs d'asile cherchant à traverser la Manche

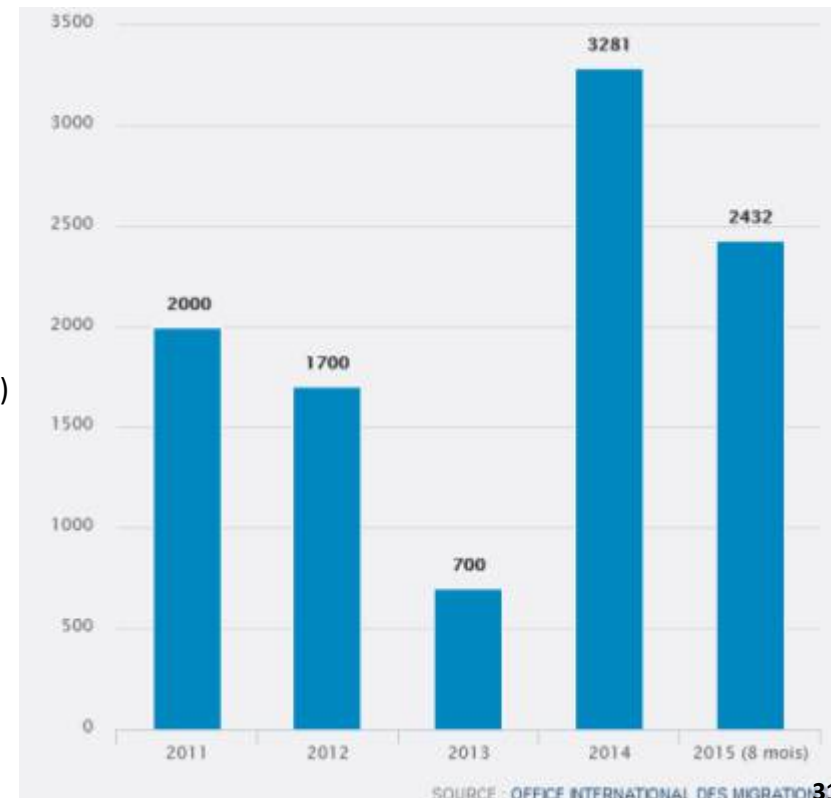
(cf diapo suivante « détail des mesures des Pouvoirs Publics contre l'immigration clandestine »)

Méditerranée

Estimation du nombre de morts et disparus du 1/1 au 28/8/2015 ➡

En données cumulées, plus de 22 000 morts de 2000 à 2014

(chiffres de l'OIM - Organisation Internationale pour les Migrations)



Europe : des accords pour encadrer les migrations et des murs pour les empêcher

[Revenir à 6](#)

Accords avec les « pays de départ des migrations » : création de centres de rétention, externalisation des frontières - **Accords de réadmission**

Accord du Touquet France / GB en 2003 : conclu après la fermeture du camp de Sangatte pour arrêter l'immigration clandestine vers la GB. C'est une externalisation de la frontière anglaise en France...qui a provoqué Calais !

Création de Frontex (2004) [\(cf 45 « Accords réadmission et Frontex »\)](#)

Règlement Dublin (1990-2002-2014) : le « retour à la case départ » pour les demandeurs d'asile. Directive en voie de renégociation (3 options) [\(cf 46 « Règlement Dublin »\)](#)

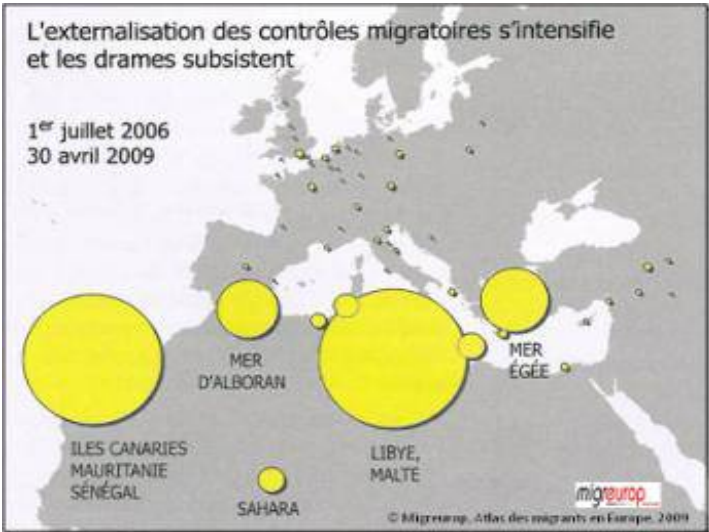
Pacte européen sur l'immigration et l'asile (2007)

Directive UE « retour » (2008) : pour permettre l'expulsion des « sans papiers » dans un délai de 7 à 30 jours. Mise en rétention possible pour une durée max de 18 mois (ex : Chypre). En France : 45 jours max. Actuellement 600 000 migrants sont enfermés/an dans l'UE

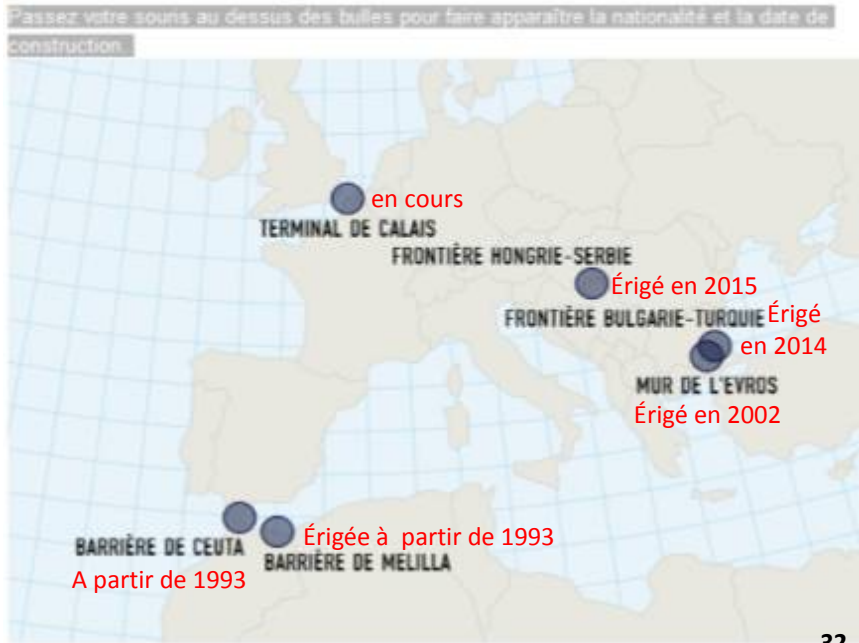
Décision UE « relocalisation par pays et quotas » des demandeurs d'asile (sept 2015) : 160 000, dont 24000 en France sur 2 ans. En pratique : refus de certains pays Est et très peu d'accueils en France [\(cf 47 « décisions de relocalisation »\)](#)

Accord UE / Turquie du 18/03/2016

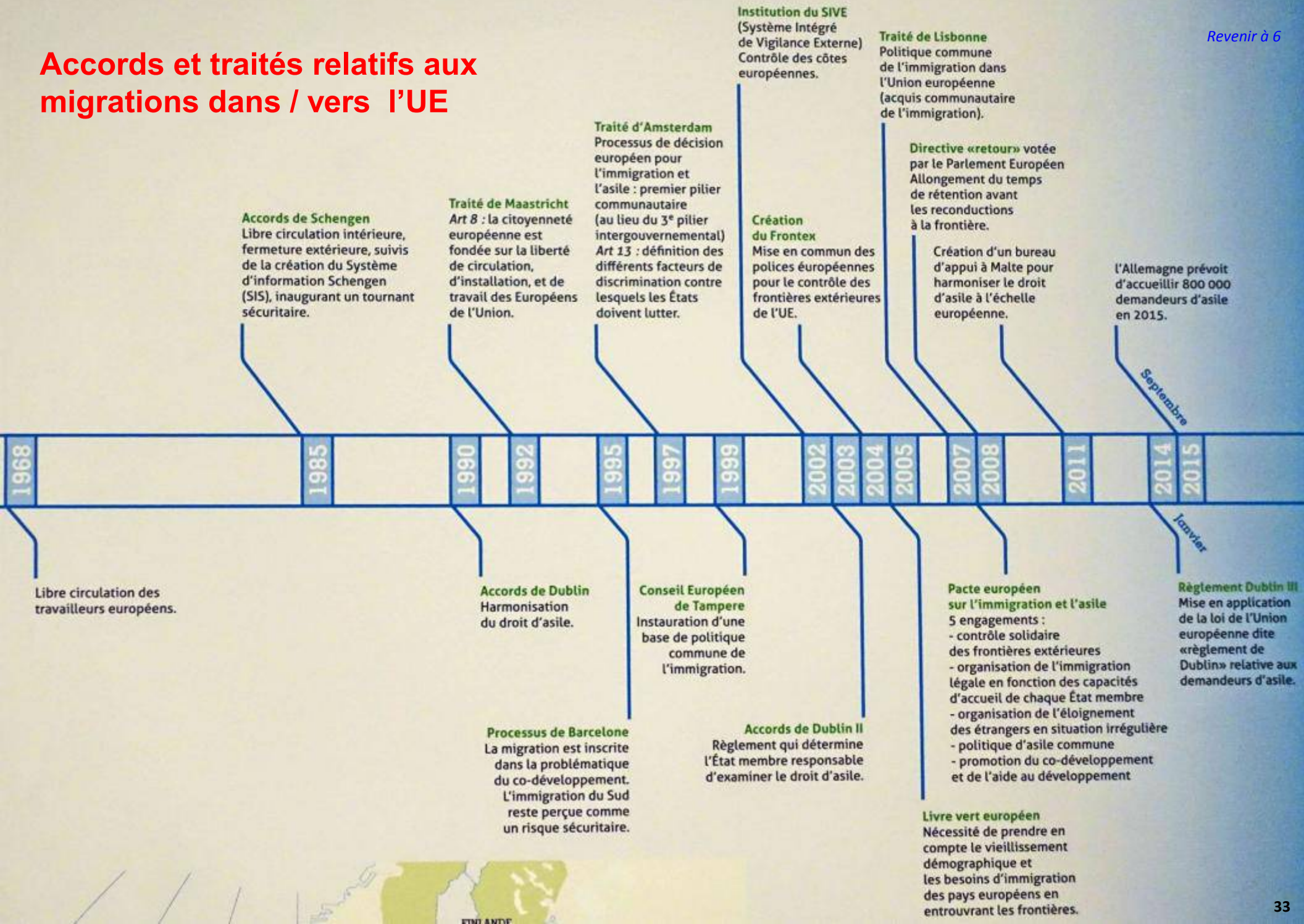
Tous les migrants qui partent de la Turquie pour arriver en Grèce depuis le 20 mars sont renvoyés en Turquie. Ne devaient pas être concernés en principe que les demandeurs d'asile... => reste théorique. Pour chaque syrien renvoyé en Turquie, un autre syrien dd'a serait ré- envoyé de la Turquie vers un pays de l'UE. En échange la Turquie reçoit 6 Mds € et un assouplissement des visas



Une « forteresse Europe » qui se constitue par pays murs en Europe



Accords et traités relatifs aux migrations dans / vers l'UE

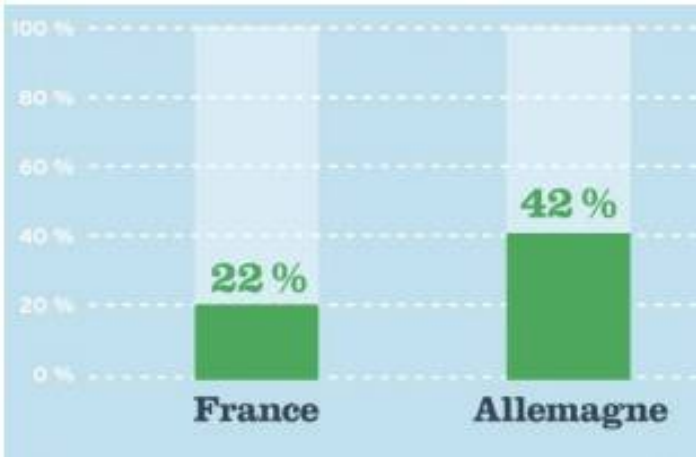


Les demandeurs d'asile en Europe

[Revenir à 6](#)

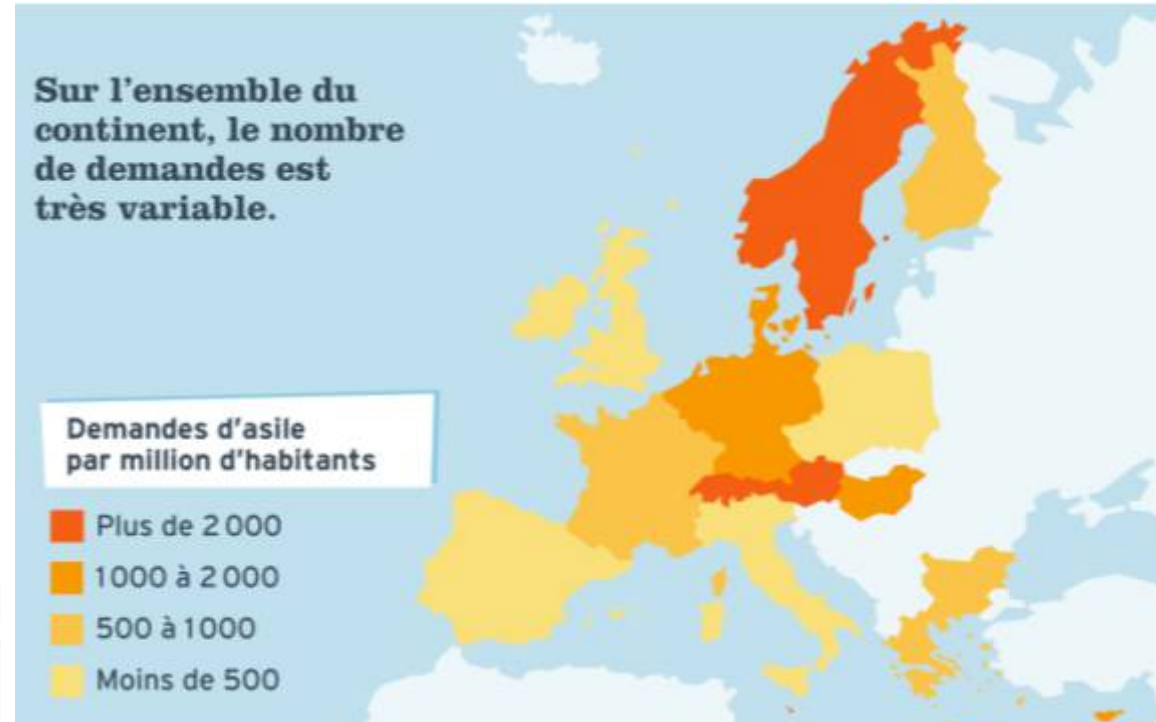
En 2014, l'Europe a reçu **626 000** demandes d'asile.

Face à cet afflux historique, les pays d'Europe mènent des politiques différentes, mues par des intérêts propres



Les 10 principaux pays d'origine des primo-demandeurs d'asile dans l'UE
(en milliers et %, entre janvier et fin mai 2015)

SYRIE	68,2	18,5 %
KOSOVO	58,5	15,9 %
AFGHANISTAN	37	10 %
ALBANIE	25,1	6,8 %
IRAK	19,1	5,2 %
PAKISTAN	12,4	3,4 %
ERYTHRÉE	11,3	3,1 %
SERBIE	11,1	3 %
UKRAINE	9,1	2,5 %
NIGERIA	8,5	2,3 %



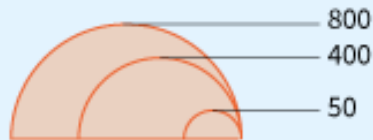
- Des démographies <0 expliquent des politiques migratoires + accueillantes
- Les demandes d'asile sont réparties de façon très disparates au sein de l'UE
- La France en satisfait chaque année entre 22 et 24% , l'Allemagne >40%
- Le ratio « demandeurs d'asile / population totale » reste faible en France (46 pour 10 000 habts), un peu plus élevé en Allemagne (56), bien plus élevé en Suède et dans les pays baltes, nul en Pologne...
- On reste très loin du statut de « pays d'accueil » que les opposants à l'immigration brandissent régulièrement pour le critiquer

DÉPLACEMENT DES MIGRANTS VERS LA PÉRIPHÉRIE DE LA VILLE

Pays d'origine des migrants

Er Erythrée Af Afghanistan Eg Égypte Et Éthiopie
So Soudan Pa Pakistan Al Albanie Sy Syrie

Nombre de migrants estimé par squat ou campement



- Autodémantèlement des squats pour éviter les expulsions par la police
- Zone d'installation, non viabilisée, tolérée par la municipalité depuis avril 2015
- Nouvel accueil de jour qui centralise les services d'aide
- Déplacement de certains services d'aides (distribution de repas, douches...)
- Lieu en cours de déménagement

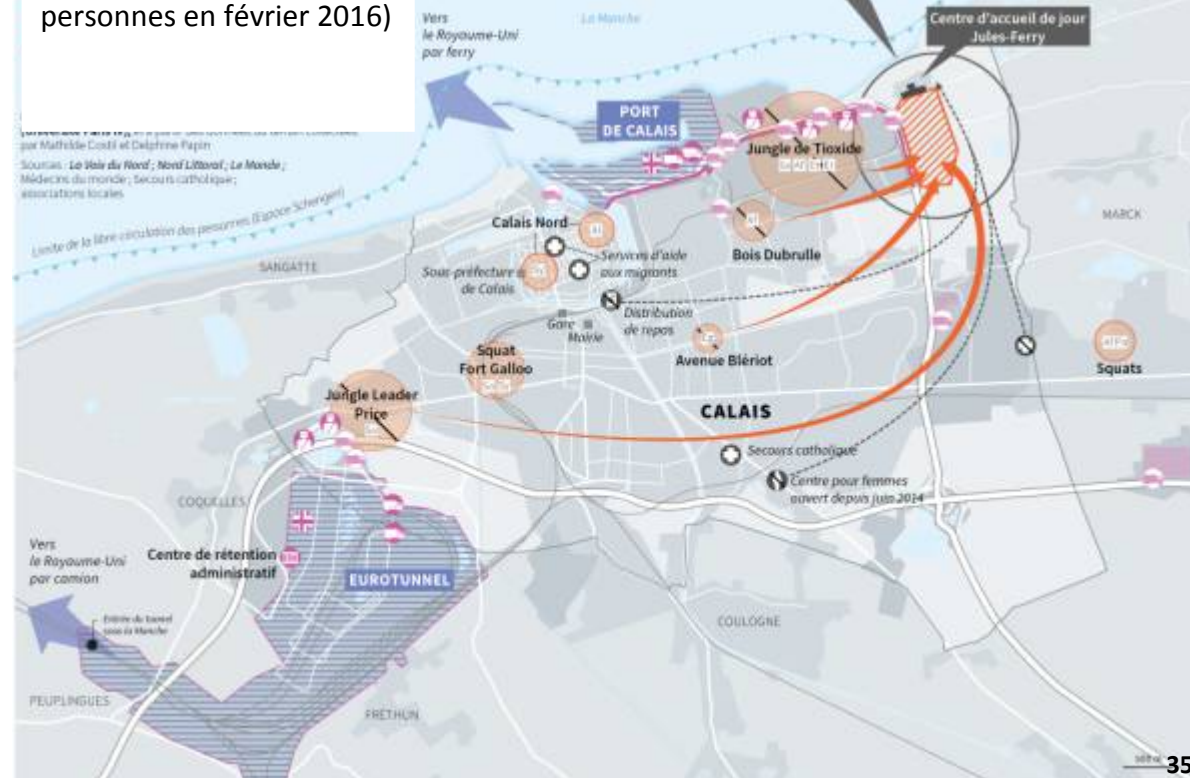
ADAPTATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE FACE AUX NOUVELLES STRATÉGIES DES MIGRANTS

- Grilles de protection et systèmes de surveillance
- Contrôle des camions : CO₂, battements de cœur...
- Contrôle de la douane britannique
- Surveillance policière depuis l'été 2014
- Barrière érigée à l'automne 2014 pour empêcher l'accès à la rocade et au port, endommagée à plusieurs reprises par le vent
- Parkings et aires d'autoroute contrôlés par des passeurs pour les migrants les plus riches
- Lieux plus informels de tentatives de montée dans les camions pour les migrants les plus pauvres (en hausse depuis 2014)

CALAIS

Les mesures des Pouvoirs Publics contre l'immigration clandestine

(concerne plus de 5000 personnes en février 2016)



C'est à la **fin du XIXème siècle** et au début du XXème que la France devient un pays d'immigration. Les pays voisins deviennent les principaux fournisseurs de travailleurs (Italie, Belgique, Espagne et Suisse) avec la Pologne.

Entre 1914 et 1918, le Ministère de l'armement recrute des travailleurs nord-africains, indochinois et chinois. Plus de 700000 soldats viendront des colonies défendre la France, le triple du nombre de sans-papiers qui se trouvent aujourd'hui sur le territoire français.

Entre 1917 et 1939, l'immigration se développe et change de nature : la France commence à recevoir ses 1ers immigrés « politiques » (Arméniens, Russes, Allemands, Italiens et Espagnols). La colonisation génère aussi un flux d'émigration

Lors des **Trente Glorieuses** entre 1951 et 1971, l'immigration s'accélère : l'immigration portugaise remplace l'italienne et la France fait massivement appel aux travailleurs nord-africains et africains..

La **crise pétrolière de 1973** sonne le glas de l'immigration de travail qui stoppe en 1974. Les travailleurs migrants commencent à revendiquer des droits et protester contre leurs conditions de vie (grève des loyers en 1975 dans les foyers). Le chômage prend de l'ampleur. Le regroupement familial continue et inquiète les politiques qui réalisent que les travailleurs migrants sont là pour durer. Le gouvernement Barre lance des primes au retour qui sont un échec (le « million de Stoleru »). Les expulsions forcées commencent et concernent essentiellement des Algériens.

Dans les **années 80**, les désordres du monde font arriver de nombreux réfugiés en provenance d'Amérique Latine, d'Afrique ou d'Asie (Sri Lanka par ex). En 1981, la gauche au pouvoir régularise 132 000 personnes et la carte de résident de dix ans fait son apparition pour stabiliser et faciliter l'intégration à l'issue de la marche des beurs en 1983.

A la **fin des années 80**, la montée du FN génère un revirement, c'est Michel Rocard en 1989 à l'occasion des 50 ans de la Cimade qui dira « La France ne peut accueillir toute la misère du monde » même s'il ajoute « qu'elle doit en assumer sa juste part ». Lois Pasqua et Debré qui durcissent les conditions d'accès. Charters d'expulsions. Le taux de rejet des demandes d'asile passe de 15% en 1980, à 30% en 1983, à 71% en 1989 et à plus de 85% actuellement.

Années 90: immigration zéro. **1998**: régularisation de 87 000 personnes.

2005 : « immigration choisie ». Le concept n'est pas nouveau, la France a toujours choisi ses immigrés..., mais sa vision des migrations devient répressive et utilitariste

=) En France comme en Europe, les politiques migratoires sont malheureusement calquées sur des considérations politiciennes à courte vue, et notamment des tentatives de ramener l'électorat d'extrême-droite dans le giron des partis plus traditionnels. Elles ne correspondent pas à la réalité des migrations internationales.

CESEDA

En 2016, le choix fait est celui de la continuité par rapport à 2006.

Avec un durcissement continu, certaines mesures allant même plus loin :

- enfermement des enfants en centre de rétention légalisé sans certaines situations
- bannissement des personnes expulsées généralise
- interpellations à domicile rendues possibles
- pouvoirs de contrôle démesuré confiés aux préfets.

La carte pluri annuelle (recommandée en 2013 dans le rapport FEKL et présentée comme une grande avancée) ne concernera que très peu de personnes et pourra être retirée à tout moment par le préfet.

Texte plus protecteur pour les personnes victimes de violence, les parents d'enfant malade et l'accès à la carte de résident plus facile (conditions de ressources assouplies)

Loi « droit d'asile »

La crise du dispositif de l'asile en accentuée en 2011 avec une augmentation de de 8 % par rapport à 2010.

Application stricte de la procédure DUBLIN et liste élargie des pays considérés comme « sûrs » (ex : Sénégal, Arménie, Kosovo, etc..)

Avec la nlle loi : aide d'un avocat ou d'un association devant OFPRA, mais délais de traitement plus courts.

Possibilité de travailler après un délai de 9 mois. Recours suspensif à la CNDA

L'Allocation Demandeur asile (ADA) est de 6,8€/jour/personne

Centre de rétention : détention de 45 jours max en France. La directive européenne l'autorise jusqu'à 18 mois.

En 2014 : 26 371 pers. sont concernées en métropole et 23 166 dans les DOM/TOM (surtout Mayotte).

Régularisations/expulsions : plus d'expulsions (+ 7%) et moins de régularisations en 2015

MYTHES**Mythe n°1 : Le développement amène à moins de migrations internationales car ce sont les plus pauvres qui migrent**

Plusieurs études montrent que ce ne sont pas les plus pauvres qui migrent car ils n'en ont pas les moyens. L'économiste Mouhoub El Mouhoub s'appuie sur le taux d'expatriation, qui mesure la part des expatriés d'un pays par rapport à sa population. Et il montre que plus un pays est pauvre, plus son taux d'expatriation est bas, c'est à dire que peu de ses citoyens migrent vers l'étranger. Les immigrés sont de plus en plus diplômés. Plus de 60% des arrivants en France ont au moins un diplôme niveau Bac.

Le développement socioéconomique stimule les migrations internationales . Sur place les personnes ne trouvent pas de travail correspondant à leur formation

Mythe n°2 - On peut réduire la migration irrégulière vers l'Europe grâce à l'aide et à la coopération au développement

Le 1^{er} objectif de l'aide au développement n'est pas de réduire les migrations irrégulières mais d'éradiquer la pauvreté (art. 208 du Traité de Lisbonne). Ne doit pas être une monnaie d'échange. Le principal objectif de cette aide reviendrait à cibler les pays non en fonction de leur besoin mais en fonction de migrants irréguliers (ex . Cambodge ou Centrafrique ont peu de migrants mais sont des pays pauvres)

MYTHE n°3 - La majorité des migrations se font des pays en développement vers les pays développés, des pays pauvres vers Les pays riches

Seuls 35% des migrants de pays du Sud vont vers un pays du Nord. La plus importante part des 232 millions de migrations internationales se fait entre pays en développement

Manuel Valls en sept 2012 : « La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde et de l'Europe

MYTHE n°4 – La migration nuit au développement du pays d'origine

Les migrants sont les acteurs de la transformation de leurs pays. Ils rapportent une contribution substantielle et essentielle à ces derniers par les aides envoyées à leurs propres familles.

En 2010, la Banque mondiale évaluait les transferts officiels de fonds des migrants vers leur pays à 328 milliards de dollars soit le triple de l'aide au développement reçue par ces derniers (environ 130 milliards de dollars). Ces envois d'argent concernent surtout le développement local auquel il apportent une contribution importante.

Sur la fuite des cerveaux (immigration choisie) : pour arrêter cette fuite, il faudrait que les états créent des services publics et des emplois qualifié sur place . Beaucoup émigrent car l'éducation et les soins ne sont pas assurés. Plutôt que de viser une émigration 0, il faut développer des voies régulières d'immigration. Promouvoir la migration circulaire

MYTHE n°5 - Les migrations bénéficient aux individus qui migrent et non aux communautés et pays d'origine

Les transferts d'argent vers les pays d'origine contribuent au développement local, porté par les associations de la diaspora. Les mouvements de fonds des migrants venus du sud vers leur pays représentent environ 4 fois le volume de l'aide publique au développement » de notre pays, laquelle est loin d'atteindre le versement du « 0.7% du PIB national » auquel il s'est engagé.

Il y a également les connaissances et le savoir-faire acquis dans le pays d'accueil qui vont être transférer et adapter aux pays d'origine

MYTHE n°6 - Les pays d'accueil ne bénéficient pas de la migration

Selon l'OCDE, les migrants représentent 70% de l'augmentation de la main d'œuvre en Europe ces 10 dernières années

Audit parlementaire sur l'immigration de mai 2011 démontre que les immigrés rapportent à l'Etat français /an près de 12 milliards € (impôts, cotisations sociales etc..) Soit 2.250 euros par personne immigrée, contre 1.500 euros pour les natifs. Il est vrai que les immigrés ont un taux de chômage plus élevé que la moyenne. Et ceux qui travaillent ont un salaire moins élevé que celui des natifs. Les allocations chômage versées aux immigrés sont donc plus importantes que les sommes cotisées par ces derniers. Mais les immigrés sont majoritairement des actifs, entre 25 et 50 ans et sont donc très nombreux à cotiser pour la retraite, alors qu'ils sont très peu à percevoir une pension. Par ailleurs, ils font peu valoir leur droit en matière de santé alors qu'ils y cotisent également. Or les dépenses sociales pour la santé et les retraites représentent des montants bien plus importants que les prestations liées au chômage en France.

MYTHE n°7 - Dans une économie mondiale compétitive, l'Europe ne devrait accepter que les migrant[e]s hautement qualifié[e]s

Nombreux immigrés occupent des postes à basse qualification (travail au noir, diplômes non reconnus ..). Les emplois peu qualifiés représentent la part la plus importante du marché européen du travail. L'Economie de l'UE dépend donc aussi des emplois à faible niveau de qualification.

En fait, il faudrait créer des canaux suffisants et surs pour faire venir une main d'œuvre ayant plusieurs niveaux de compétence et dans tous les secteurs d'activité

MYTHE n° 8 - L'arrivée de migrant[e]s affaiblit l'identité ainsi que les valeurs européennes et aboutira à un clash des cultures

Les migrations sont un fait de civilisation. Il nous faut promouvoir et former à l'interculturalité. L'identité nationalité s'est construite en intégrant des cultures différentes dans le respect des principes républicains d'égalité, laïcité

MYTHE n°9 - L'Union européenne est confrontée à une invasion d'immigrant[e]s en raison de sa politique généreuse d'admission et d'accueil

Aucune allocation n'est versée du simple fait d'être étranger sans papier sauf l'Aide Médicale d'Etat. En Ile de France Le conseil régional vient de supprimer la carte solidarité transport

Pour toucher des allocations familiales et demander un logement social, il faut avoir un titre de séjour.

Pour le RSA , seuls les réfugiés, les bénéficiaires de la protection subsidiaire et les apatrides peuvent toucher le RSA sans délai. Mais ils ne représentent qu'une petite minorité des étrangers non européens en France. Pour les autres, il faut obligatoirement un titre de séjour permettant de travailler depuis au moins cinq ans pour bénéficier du RSA.

MYTHE n°10 - L'Europe ne peut plus accepter de migrant[e]s

Le flux des migrants s'est accentué depuis 60 ans à cause des conflits, des pbs environnementaux. En 2015 : 1 millions de migrants et demandeurs d'asile arrivés en Europe : 50% de Syrie, 20% Afghans, 7% Irakiens. En vertu de la loi internationale, l'UE doit accueillir les personnes qui fuient les persécutions. Mais dans les faits , la majorité des personnes vivent dans un pays en développement. Seuls 6% de syriens qui ont quitté leur pays sont venus en Europe. 1,1 million sont au Liban et représentent 25% de la population, la Turquie en accueille 2,5 millions.

IDEES RECUES**1. « Il a une hausse massive de l'immigration en France »**

FAUX : 5,7 millions d'immigrés- Chiffre Stable depuis 1975 (entre 7 et 9%). De 2004 à 2009 : nombre d'entrées stables autour de 200 000/an - Depuis 2009 avec la crise économique afflux d'européens : 230 000 en 2012. Solde migratoire annuel est autour de 61000 depuis 3 ans .

2. « Il y a une "explosion" des arrivées de migrants en Europe depuis deux ans »

FAUX :La majorité des migrants ne s'installent dans les pays occidentaux. 35% des migrants de pays du Sud viennent dans les pays du Nord.

CE QUI EST VRAI / Le flux des migrants s'est accentué depuis 60 ans à cause des conflits, des pbs environnementaux. En 2015 :

1 millions de migrants et demandeurs d'asile arrivés en Europe : 50% de Syrie, 20% Afghans, 7% Irakiens

3. « La France accueille plus d'immigrés qu'ailleurs en UE »

FAUX : En proportion de la taille de la population résidente, le pays qui a enregistré le taux le plus élevé d'immigration en 2013 est le Luxembourg (39 immigrants pour 1 000 personnes), suivi par Malte (20 immigrants pour 1 000 personnes) et Chypre (15 immigrants pour 1 000 personnes). La France arrive en 19ème position

Europe et Amérique du Nord détiennent 67% des richesses mondiales alors que l'Afrique en a 1% - Am. latine 3% - le reste en Asie

4. « La citoyenneté française est "bradée" »

FAUX : Si la citoyenneté est liée à l'acquisition de la nationalité française, elle n'est pas bradée. Les règles pour être naturalisé sont strictes et sont définies par la loi. C'est un argument de l'UMP contre l'assouplissement des critères de naturalisation.

Tendance à la baisse sur 10 ans : 150 000 en 2000 et 105 000 en 2014. Tendance à la baisse sur 10 ans.

5. « Les immigrés viennent massivement "toucher des allocations" »

FAUX : Aucune allocation n'est accordée du simple fait d'être étranger sans papier sauf l'Aide Médicale d'Etat. En Ile de France Le conseil régional vient de supprimer la carte solidarité transport. Pour toucher des allocations familiales et demander un logement social : avoir un titre de séjour

6. « On accorde le RSA à tous les étrangers dès leur arrivée »

FAUX : Aujourd'hui, seuls les réfugiés, les bénéficiaires de la protection subsidiaire et les apatrides peuvent toucher le RSA sans délai. Mais ils ne représentent qu'une petite minorité des étrangers non européens en France. Pour les autres, il faut obligatoirement un titre de séjour permettant de travailler depuis au moins cinq ans pour bénéficier du RSA. Le délai est de trois mois pour les étrangers qui viennent d'un pays européen.

7. « L'immigration ruine les finances publiques »

FAUX : Audit parlementaire sur l'immigration de mai 2011 démontre que les immigrés rapportent à l'Etat français /an près de 12 milliards € (impôts, cotisations sociales etc..) Soit 2.250 euros par personne immigrée, contre 1.500 euros pour les natifs. Il est vrai que les immigrés ont un taux de chômage plus élevé que la moyenne. Et ceux qui travaillent ont un salaire moins élevé que celui des natifs. Les allocations chômage versées aux immigrés sont donc plus importantes que les sommes cotisées par ces derniers. Mais les immigrés sont majoritairement des actifs, entre 25 et 50 ans et sont donc très nombreux à cotiser pour la retraite, alors qu'ils sont très peu à percevoir une pension. Par ailleurs, ils font peu valoir leur droit en matière de santé alors qu'ils y cotisent également. Or les dépenses sociales pour la santé et les retraites représentent des montants bien plus importants que les prestations liées au chômage en France.

8. « Si on les - accueille, ils vont venir plus nombreux »

FAUX : L'accueil des réfugiés est une obligation légale et morale. L'exil est la plupart du temps subi et est un réflexe de survie.

9. « Ils viennent seuls puis font venir toute leur famille »

Le droit de vivre en famille est un droit fondamental consacré par l'article 8 de la convention européenne des droits de l'homme et l'article 16 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le limiter pour les étrangers est discriminatoire au regard du droit

Les critères pour faire venir leur famille par la procédure de regroupement familial est très stricte (conditions de logement, de ressources)

VRAI : Ils viennent souvent seuls au départ parce que le parcours pour arriver est dangereux

10. « Les migrants sont un danger pour notre économie »

Voir Réponse 7 Même s'ils sont actifs pour la plupart, les immigrés ne privent pas les natifs en occupant un emploi. En effet le volume d'emploi n'est pas figé et toute arrivée de population immigrée, qui sont de nouveaux consommateurs, crée automatiquement de nouveaux emplois. Par ailleurs, les migrants sont plus nombreux à accepter des professions délaissées par les natifs. L'arrivée d'immigrés peut par contre tirer les salaires vers le bas à court terme.

11. « Les migrants viennent profiter de notre système social »

Ils travaillent, paient des cotisations sociales et des impôts. Il est donc naturel qu'ils puissent bénéficier de prestations sociales. Ceux qui sont sans papier n'ont droit à rien : et pourtant ils paient des impôts (revenus et TVA) sans aucune contrepartie. Les droits à la retraite sont garantis en cas de retour dans le pays d'origine. Si le montant de sa retraite est faible, un étranger ne peut toucher le minimum vieillesse que s'il réside de façon permanente en France.

12. « Ils sont trop différents, ils ne s'intégreront jamais »

La France est une terre d'immigration depuis plus d'un siècle. Les vagues successives d'immigration ont toutes été de réactions hostiles. Il est généralement admis que l'intégration a trois dimensions fondamentales, relatives au rôle économique, culturel et social joué par les migrants dans leur nouvel environnement. A ces trois dimensions, largement reconnues comme incontournables, il s'en ajoute une quatrième : le rôle des migrants dans la vie politique. L'intégration, en effet, n'est pas une opération à sens unique, dont les migrants seuls doivent porter le fardeau, mais un processus social impliquant les deux parties en présence. Dans une démocratie libérale, le postulat est que toute personne légalement installée dans un pays doit avoir les mêmes chances que les nationaux de participer pleinement à la vie économique, sociale et politique de ce pays, indépendamment de sa race, de sa couleur, de ses origines ethniques ou nationales.

Le Haut Conseil à l'intégration a retenu deux obstacles à l'intégration qui lui ont paru avoir une origine culturelle avérée : le statut inégalitaire de la femme et les pratiques de l'islam radical.

La laïcité étant un principe constitutionnel, le législateur ne doit pas être conduit à définir en permanence, en réponse au cas par cas, toutes les règles de la vie civile, de la naissance à la mort, de la crèche à l'entreprise. Ce n'est pas tant de nouvelles lois dont la France a besoin, même si elles s'avèrent parfois incontournables, que d'une pédagogie de la laïcité afin que chacun soit libre de croire ou de ne pas croire, de pratiquer sa croyance sans imposer ses convictions dans l'espace public. Cette acceptation de la laïcité est la condition d'un avenir apaisé.

13. « Parmi les réfugiés, il y a certainement des terroristes »

Les migrants qui demandent l'asile donnent leurs empreintes n déposent un dossier, sont fichés. La police peut identifier ainsi un terroriste déjà fiché. Pour les autres, c'est possible...Risque 0 n'existe pas.

14« C'est en restant chez eux qu'ils développeront leur pays »

FAUX : Le développement économique et social des pays se traduit d'abord par un accroissement des migrations. L'économiste Mouhoub El Mouhoub s'appuie sur le taux d'expatriation, qui mesure la part des expatriés d'un pays par rapport à sa population. Et il montre que plus un pays est pauvre, plus son taux d'expatriation est bas, c'est à dire que peu de ses citoyens migrent vers l'étranger. Le coût d'une migration est en fait si élevé que seuls les plus aisés peuvent se le permettre.

Les migrants sont les acteurs de la transformation de leur pays.

En 2010 la Banque mondiale évalue les transferts officiels de fonds des migrants dans leur pays à 328 milliards de dollars soit le triple de l'aide au développement (environ 130 milliards de dollars). Ces envois d'argent concernent surtout le développement local.

Sur la fuite des cerveaux (immigration choisie) : pour arrêter cette fuite, il faudrait que les états créent des services publics et des emplois qualifiés sur place. Beaucoup émigrent car l'éducation et les soins ne sont pas assurés.

15« L'Europe est une passoire qui doit renforcer ses frontières pour éviter l'immigration et les morts»

FAUX : Le fait migratoire est un fait social et mondial. Les gens ne choisissent pas de migrer parce qu'une frontière est ouverte ou fermée. Elle ne fait que rendre les déplacements plus précaires, plus coûteux et plus dangereux. La fermeture permet le business des passeurs.

16« Migrants et réfugiés entreprennent des voyages dangereux par choix et/ou par inconscience »

FAUX : L'exil est la plupart du temps subi et n'est pas un choix. La politique restrictive des visas et la fermeture des frontières aux pays tiers enrichit les passeurs et rend de plus en plus dangereux les voyages en direction de l'Europe. Plus de 22 000 morts depuis 2000 aux frontières de l'UE.

17« Le renforcement des opérations de secours va inciter plus de personnes à faire la traversée »

Faut-il laisser mourir les gens en mer ? Marine Le Pen propose d'arraisonner des bateaux pour ramener les gens chez eux.....ce qui est contraire au droit d'asile.

Faire croire que l'ouverture ou la fermeture des frontières permet la maîtrise des flux migratoires est un mensonge électoraliste. La construction du mur entre le Mexique et les EU n'a pas ralenti les flux migratoires.

- ❖ Créée en 1939 pour venir en aide aux 200 000 personnes évacuées d'Alsace et de Lorraine. Elle défend aujourd'hui les droits et la dignité de tous les migrants
- ❖ Solidaire des mouvements de libération dans les dictatures du tiers-monde, elle a apporté son soutien à ceux qui défendent les droits de l'homme et s'est beaucoup impliquée dans l'accueil des réfugiés notamment ceux venant d'Argentine et du Chili
- ❖ A accueilli 100 000 personnes en 2015 (dont 30 000 en IdeF), dans 131 permanences et dans 2 centres de demandeurs d'asile à Massy et Béziers
- ❖ Est présente dans une dizaine de Centres de rétention pour aider les personnes à faire respecter leurs droits et dans une centaine de prisons
- ❖ Mène des actions de plaidoyer auprès des élus pour faire changer la politique actuelle d'immigration
- ❖ Mène des actions de sensibilisation auprès des scolaires et dans l'opinion sur les réalités migratoires, les préjugés ...
- ❖ Apporte un soutien à 14 associations partenaires dans 7 pays du Sud (Algérie, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tunisie) sur des projets liés à
 - la défense des droits des migrants dans les pays de transit,
 - l'aide aux réfugiés et aux personnes expulsées.

Conventions « Droit international et Migrations »

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (article 13 sur la mobilité), 1948
- Convention européenne des droits de l'homme (article 8 sur le respect de la vie privée et familiale), 1950
- Convention de Genève sur les réfugiés, 1951
- Convention internationale sur l'élimination de la discrimination raciale (ONU), 1965
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ONU), 1966 et 1989, signé par 168 états
- Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE), 1989
- Convention internationale sur la protection de tous les travailleurs migrants et membres de leur famille (OIT), 1990
Elle permet de protéger les migrants dans le pays d'accueil
Aucun état occidental ne l'a signée

CHARTRE DE L'ONU (1945)

CHAPITRE IX : COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE INTERNATIONALE

Article 55

En vue de créer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, les Nations Unies favoriseront :

- a. le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social;
- b. la solution des problèmes internationaux dans les domaines économique, social, de la santé publique et autres problèmes connexes, et la coopération internationale dans les domaines de la culture intellectuelle et de l'éducation;
- c. le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

Une politique de « co-développement » à l'opposé de la soi-disant « aide au développement »

[Revenir à 23](#)

L'aide au développement

➤ **Mesure** : décision remontant à 1945, objectif rappelé en 2000 dans les objectifs du Millénaire (ONU), mais mise en œuvre repoussée à plus tard en 2015 : « 0.7% du Revenu National Brut des pays économiquement avancés à affecter au développement des pays les plus pauvres »

➤ **En pratique** :

- en 2014, moyenne de l'engagement des Etats impliqués : 0.29% niveau monde, 0.41 niveau UE, 0.36% niveau France
- un triple dévoiement de cette aide en France et dans l'UE :
 - elle sert à financer « l'externalisation des frontières » (Centres de rétention et de contrôle des migrants dans des pays de départ ou de passage comme la Tunisie, la Lybie, le Maroc, la Turquie...) Ex : processus de Khartoum entre UE et pays de la Corne de l'Afrique, négociation au sommet de La Valette en 2015 entre UE et Union Africaine.
 - elle inclut des « prêts aux pays en développement intermédiaires » en substitution des aides aux plus pauvres
 - elle intègre de plus en plus des « accords de partenariat ou de libre échange » asymétriques avec les pays d'Afrique qui profitent essentiellement à l'investissement de nos multinationales (cf par ex l'ALECA actuel négocié avec Tunisie)

Comparaison : l'apport des immigrants à leurs pays en transferts d'argent de France est 3 fois supérieur à la soi-disant "aide"

Les principes du co-développement

➤ **Choix politique** : une orientation visant des objectifs d'indépendance et d'auto-suffisance des pays les moins développés, et de réduction des inégalités avec les pays riches

➤ **Exemples de champs d'application** :

- Aide à des politiques environnementales propres par les pays avancés pollueurs de la planète aux profits du tiers monde
- Accords de partenariat économique à base « d'avantages réciproques » fondés sur des critères égalitaires de justice sociale et de développement mutuel
- Mise en œuvre de solidarités avec les migrants en terme de respect des droits fondamentaux (au travail, à la santé, à l'asile, à l'éducation, à l'assistance aux personnes en danger...)

Accords de réadmission pour lutter contre l'immigration clandestine

Ukraine – Moldavie Turquie – Pays du Maghreb, etc.

Les accords de réadmission prévoient que les pays signataires s'engagent à réadmettre leurs ressortissants, voire aussi des personnes ayant transité par leur territoire, interpellées en situation irrégulière

De plus, en concluant ce type d'accord, les États européens obligent les pays tiers à contrôler leurs frontières, et à prévoir parfois que leurs ressortissants – y compris lorsqu'ils sont demandeurs d'asile – n'ont plus le droit de quitter librement leur propre pays. En cas de retour, ils peuvent être soumis à des poursuites pénales, à l'exemple des législations marocaine ou algérienne qui prévoient le délit « d'émigration clandestine », voire être placés en détention lorsque le renvoi s'effectue dans un autre pays que celui d'origine. régulière sur le sol de l'U.E.

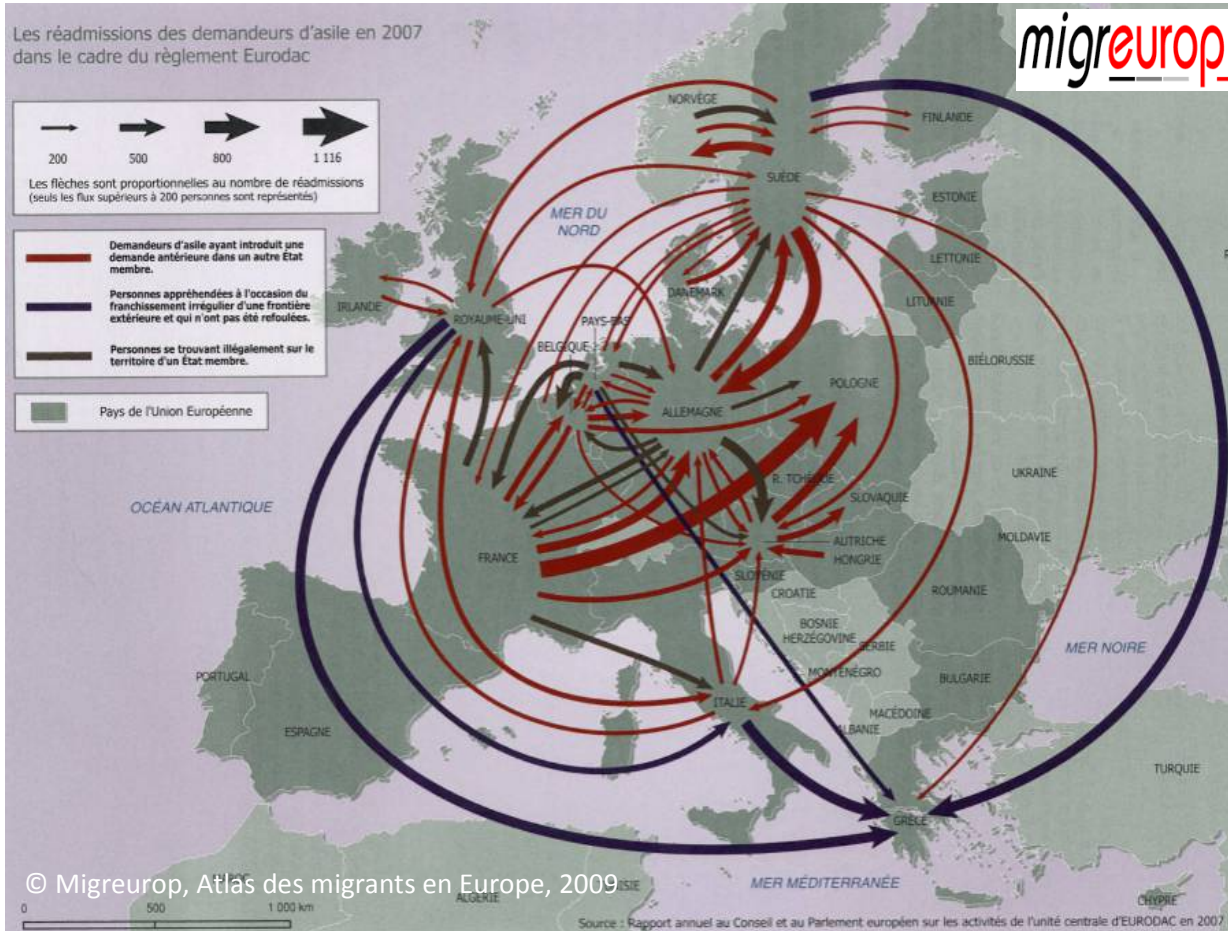
Création de centres de rétention dans l'UE : Selon l'anthropologue Michel Agier, qui a dirigé le récent ouvrage *Un monde de camps* (La Découverte, 2014), il existe 400 centres de rétention au sein de l'UE dont 24 en France et DOM/TOM

Frontex

C'est l'agence européenne pour « la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'UE ». Siège à Varsovie. Budget 2015 : 114 Mios €.

Jean Ziegler montre dans son livre « L'empire de la honte » de 2005 comment (citation) << Frontex s'insère dans un dispositif général d'externalisation de l'asile, de délégation aux pays tiers du contrôle de la rétention et de l'expulsion des migrants >>. En 2013, 21 organisations européennes et africaines ont lancé une campagne nommée « Frontexit » pour dénoncer les activités de Frontex comme contraire aux droits fondamentaux.

Règlement Dublin: retour à la case départ



Le règlement de Dublin II est entré en vigueur en septembre 2003.

Il s'applique à l'UE mais aussi à la Norvège, l'Islande et la Suisse.

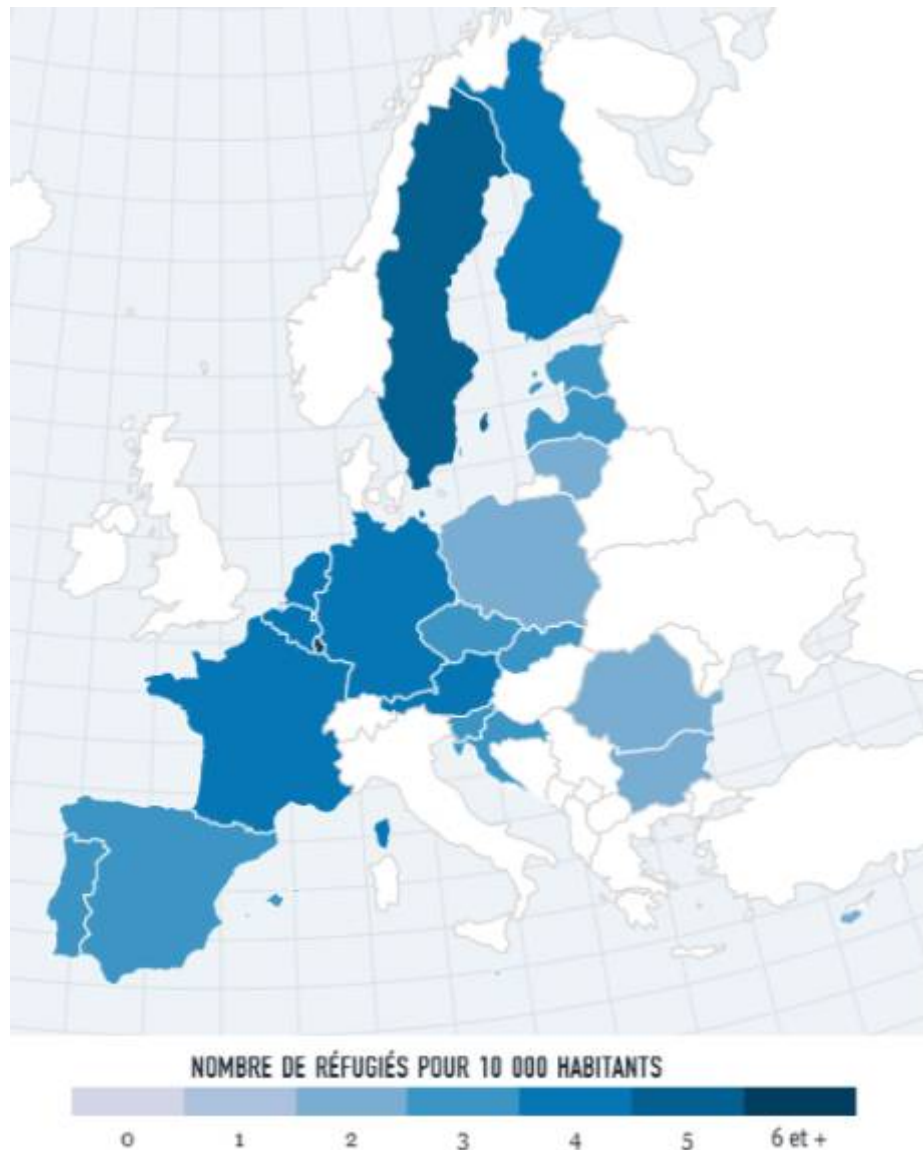
Un seul Etat devient responsable de la demande d'asile. Les critères sont hiérarchisés :

- si un membre de la famille est déjà présent (mais de nombreux Etats considèrent que cela ne s'applique pas si la personne a déjà fait une demande dans un autre pays; or bien souvent les personnes font une demande sans le savoir ou sans savoir que cela les empêchera de la demander ailleurs. Leurs empreintes sont donc rentrées dans le fichier Eurodac, parfois de manière systématique comme en Grèce, à leur détriment.
- s'il existe une trace de séjour dans un autre pays

En pratique, on renvoie la plupart des demandeurs d'asile dans le 1^{er} pays par lequel ils ont transité pour entrer dans l'UE. Cela fait porter l'examen de la demande sur des pays comme l'Italie et la Grèce. Or ce dernier a un taux insignifiant de reconnaissance du droit d'asile. Le problème est ici la disparité au niveau de l'UE des modes d'octroi du statut; et sur ce point, bien sûr, il n'y a pas d'harmonisation. Ce qui contribue administrativement à « rétrécir » considérablement l'accès à ce droit.

Décision « relocalisation par pays et quotas » des demandeurs d'asile (UE 9/2015)

Royaume-Uni, Irlande et Danemark, qui bénéficient d'exemptions en matière de politique migratoire, n'ont pas à participer à cette répartition, même s'ils pourront accueillir des migrants sur une base volontaire. Italie, Hongrie et Grèce, aux capacités d'accueil déjà saturées, n'apparaissent pas non plus dans ce graphe, car le plan de l'UE est justement de les délester d'une part de la charge de l'accueil.

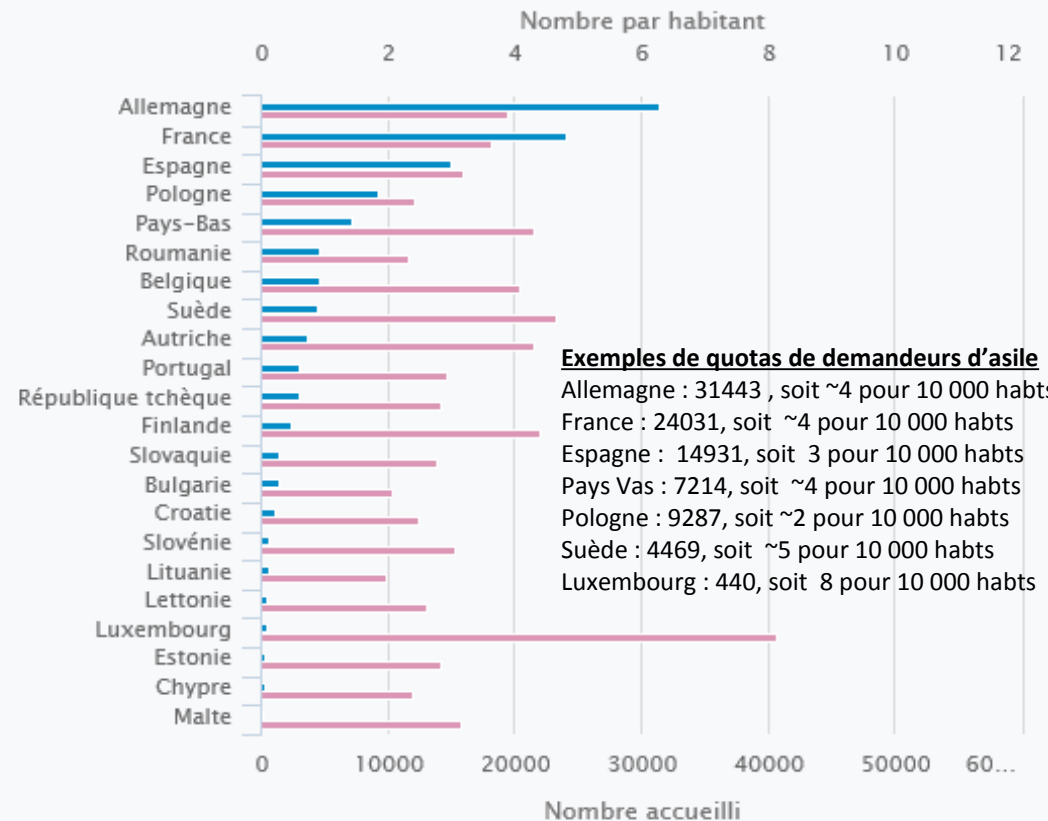


« réfugié » ici signifie « demandeur d'asile »

Source : Commission européenne

► Migrants : les quotas proposés par la Commission européenne

Nombre de réfugiés à accueillir, en valeur absolue et rapporté au nombre d'habitants.



Exemples de quotas de demandeurs d'asile

Allemagne : 31443 , soit ~4 pour 10 000 habts

France : 24031, soit ~4 pour 10 000 habts

Espagne : 14931, soit 3 pour 10 000 habts

Pays Vas : 7214, soit ~4 pour 10 000 habts

Pologne : 9287, soit ~2 pour 10 000 habts

Suède : 4469, soit ~5 pour 10 000 habts

Luxembourg : 440, soit 8 pour 10 000 habts

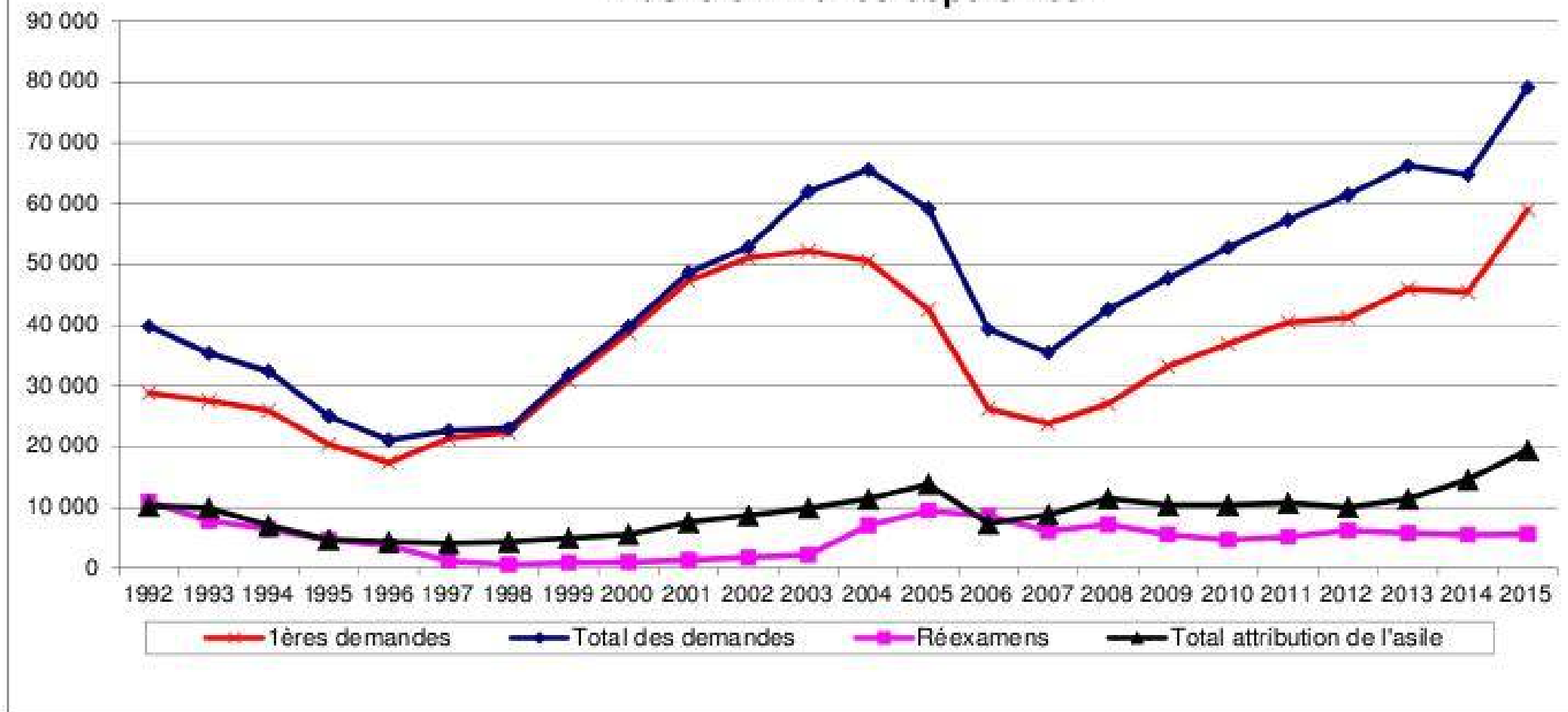
■ Nombre de réfugiés ■ pour 10000 habitants

« réfugié » ici signifie « demandeur d'asile »

Source : LeMonde.fr

ANNEXE

L'asile en France depuis 1992



Sources : OFPRA – CNDA

Europe *

Une politique d'asile en ordre dispersé

L'Union européenne accueille de 6 à 7% des demandeurs d'asile du monde entier (à fin 2014 : 1 million sur les ... dans le monde (décomptes HCR)).

Les 28 pays n'en acceptent pas en nombre proportionnel, en particulier à cause des législations différentes d'un pays à un autre

En effet, l'obtention du statut de réfugié diffère de manière exponentielle entre la Suède et la France ou Chypre et le Portugal, par exemple.

NB - Un décompte précis des pays de destination des migrants arrivés en Europe est quasi impossible. On peut accéder aux dépôts de demandes d'asile, mais ils ne sont que la partie visible du flux. L'Allemagne par ex enregistre un dépôt de 121 000 1ères demandes d'asile sur les 5 premiers mois de 2015, mais elle en prévoit 800 000 sur l'année, 4 fois plus qu'en 2014



* Données HCR sur les 5 premiers mois de 2015

